L'ABEILLE.
Journal officiel de l'Etat et de la Première Municipalité.
PAR J. BAYON.
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 24 OCTOBRE 1838.

La malle du Nord est arrivée hier soir fort tard. Les nouvelles de New-York reçues par l'estafette vont jusqu'au 10 de ce mois. Celles des autres villes, sont de dates correspondantes. Nous y trouvons les résultats des élections dans la Pennsylvanie, le New-Jersey et l'Ohio.

ELECTIONS DANS LA PENNSYLVANIE!!!

Nous apprenons que PORTER le candidat DEMOCRATE pour la place de gouverneur, a reçu dans cinquante-un comtés [sur cinquante-trois] une majorité de SEPT MILLE CINQ CENT VOIX! Il n'y a pas de doute que lorsque nous apprendrons le résultat des élections des autres deux comtés, la majorité de Porter sera bien plus forte.

A l'égard de la législature, les partis paraissent avoir eu un égal succès, néanmoins, on pensait assez généralement que le parti démocrate aurait une légère majorité. A la dernière législature les membres contre la sous-trésorerie étaient plus nombreux; mais à la prochaine, il n'y aura pas une différence de plus de deux ou trois membres, et cette différence sera probablement en faveur des soutiens de la sous-trésorerie.

Nous n'avons rien de positif sur l'élection des membres du congrès.

OHIO.

SHANNON, le candidat DEMOCRATE, avait déjà une majorité de 12,000 voix! d'après les retours de 55 comtés sur 76. Parmi les Représentans au Congrès, ONZE DEMOCRATES ont été élus, et seulement six fédéralistes. A la Législature on avait un gain de TROIS membres démocrates dans la chambre il y en avait NEUF! Les deux branches de la Législature seront positivement en faveur de la DEMOCRATIE!!

NEW-JERSEY.—Il circule des rapports contradictoires à l'égard des élections de cet Etat. Les uns prétendent que les candidats démocrates ont été élus à une faible majorité, tandis que d'autres disent que les whigs l'ont emporté. Le prochain courrier nous donnera la solution de cette question.

Fraude sans exemple.

Le navire *Superior*, capitaine Barrow qui est maintenant en décharge vis à vis la 3me Municipalité, avait à bord sept boucauts, embarqués à New-York et portés au manifeste comme contenant de la vaisselle. Hier, en déchargeant ces boucauts, l'un d'eux creva et au lieu de poterie, on trouva qu'ils étaient remplis de *barils de poudre*. Le capitaine Barrow en instruisit aussitôt le maire qui se rendit à bord, fit fouiller les autres boucauts et découvrit qu'ils étaient tous remplis de la même marchandise. La quantité de poudre contenue dans les sept boucauts n'est pas moindre que *neuf mille livres*. Elle a été de suite transportée au magasin à poudre.

Pour compléter la fraude, les boucauts étaient tous marqués *Poterie*.

C'est une des déceptions les plus infâmes dont nous ayons jamais entendu parler. L'objet des envoyeurs était sans doute d'éviter de payer le fret considérable que l'on n'eût pas manqué d'exiger pour le transport d'un article aussi dangereux et aussi destructif que la poudre. C'est dans ce vil esprit de parcimonie que quelques individus n'ont pas craint d'exposer au péril le plus imminent un navire, son équipage et ses passagers. La poudre fut naturellement mise avec le reste du chargement, car on ignorait la nature du contenu de ces boucauts. Une négligence ordinaire ou l'accident le plus simple aurait par conséquent exposé le navire à sauter.

D'un autre côté, si par un hazard presque miraculeux, cette poudre n'avait pas été découverte, elle aurait été déposée probablement dans quelque magasin de la ville. Il n'est pas difficile de se faire une idée des désastres qui eussent pu en être la conséquence.

Nos lois ont prononcé de fortes peines contre de pareilles infractions. En premier lieu il est défendu de débarquer plus de 25 livres de poudre à la fois dans les limites de la corporation. En second lieu les navires chargés de poudre ne peuvent débarquer le reste de leur cargaison qu'après avoir déposé leur poudre au magasin. Mais qui sont les coupables? Sans nul doute tous ceux qui à New-York ou ici ont eu connaissance du fait. Quant aux envoyeurs le bras de notre justice ne peut les atteindre. Mais il n'en est pas de même des consignataires. Ils peuvent et doivent être punis.

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

Nous avons dans plusieurs articles, démontré l'importance de l'établissement de ce chemin, et excité le zèle des habitans au soutien d'une entreprise qui doit si puissamment contribuer à accroître la prospérité de notre ville. D'après la lettre que nous insérons ci après on verra que l'activité de ceux qui se sont chargés de cette gigantesque entreprise ne s'est pas affaiblie par les contrariétés qu'éprouvent d'ordinaire, des opérations de ce genre. Ouverts pendant les effets de la crise commerciale, qui a retardé l'avancement des améliorations, les livres de souscription se sont, il est vrai, couverts lentement de souscripteurs, mais dont les noms et l'influence devaient seuls suffir pour assurer la réussite de cette belle conception.

C'est donc avec un vif plaisir que nous annonçons aujourd'hui, qu'il ne reste à souscrire que la minime somme de $30,000 pour que la compagnie puisse entrer de suite en opération. Nous avons trop de confiance dans l'esprit public des habitans de la Nouvelle Orléans, pour croire qu'il soit besoin de lui faire un appel, quand il s'agit d'une somme aussi modique pour mettre en opération une entreprise qui doit avoir de si grands résultats pour le pays.

Voici la lettre adressée au public par les commissaires:

Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1838.

Monsieur,

La Compagnie du chemin de fer du golfe du Mexique n'a plus besoin, pour aller en opération, que d'une souscription additionnelle de $30,000. D'après sa charte, elle ne peut procéder à l'élection des Directeurs et commencer ses travaux, que lorsque $250,000 auront été souscrits. Cette souscription à laquelle la troisième Municipalité vient de contribuer pour $30,000, s'élève maintenant à $220,000. L'Etat a, en outre, accordé à cette compagnie un prêt de $100,000, de sorte qu'après avoir obtenu la faible somme de $30,000 qui manque encore, la compagnie peut immédiatement commencer la construction du chemin de fer avec un capital effectif de $350,000.

Des raisons, qu'il serait trop long d'expliquer ici, ont décidé les commissaires à tâcher de faire tous leurs efforts pour remplir la souscription dans le courant de cette semaine.

Ils prennent par conséquent la liberté d'adresser cette circulaire aux personnes dont ils croient pouvoir espérer une contribution à la souscription, et les invitent à vouloir bien se joindre à cette belle entreprise, dont le succès n'est plus douteux.

Si vous voulez vous rendre à cette invitation, vous trouverez le Secrétaire des commissaires tous les jours de cette semaine au salon de lecture de la Bourse de la rue St. Louis, depuis midi jusqu'à 2 heures. Il est autorisé à recevoir des souscriptions. On ne paie que deux piastres par action au moment de la souscription. Pour le reste les souscripteurs auront la faculté de donner des billets à 6, 12, 18 et 24 mois, qu'on ne leur demandera qu'après l'organisation de la compagnie.

Nous avons l'honneur, Monsieur, d'être vos très humbles et très obéissans serviteurs,

EDM. J. FORSTALL,
L. MILLAUDON,
LOUIS JANNIN.
De la part des Commissaires.

LE PERE ANTOINE.

En annonçant il y a quelques jours, le portrait du père Antoine, nous avons omis de donner l'adresse de l'auteur de ce petit chef-d'œuvre. Nous réparons aujourd'hui cet oubli et nous annonçons à nos lecteurs que M POINTEL DUPORTAIL demeure rue Royale, au coin de la rue de la Douane. C'est là qu'ils pourront se procurer des exemplaires du portrait du bon capucin.

SUR LE CAFÉ.

De toutes les productions de la nature dont l'insatiable gourmandise des hommes s'est emparée, il n'en est peut-être pas une qui soit d'un usage aussi commun que le CAFE. Le bled même, cette souche fondamentale de l'existence humaine; le bled, sans lequel la plupart des peuples civilisés crieraient famine, n'est peut être pas devenu plus indispensable que cette petite graine dont nous sommes redevables à l'Arabie. Il n'est pas de famille aisée, il n'en est même pas de si humble, qui ne soit livrée à l'usage de cette liqueur, et qui n'en fasse une consommation plus ou moins grande. C'est devenu un objet de première nécessité auquel certaines personnes, soit besoin, soit habitude, ne balanceraient pas à sacrifier maintes autres jouissances.

Il y a telle partie de l'Allemagne et de la Hollande où la classe pauvre ne s'abreuve, ne se nourrit même que d'une liqueur colorée et presque insipide qu'elle décore du nom de café. Chaque membre de la famille en prend huit ou dix fois le matin et autant le soir. Cette pitoyable décoction n'a du café que le nom; et il faut avoir recours à toute la puissance de l'imagination, pour se décider à en faire usage. La même remarque peut également s'appliquer à la classe pauvre et même à la classe mitoyenne de l'Angleterre où la vraie manipulation du café est encore dans l'enfance, quoiqu'on en fasse un usage continuel: une cuisinière anglaise met une pincée de café dans deux pintes d'eau et, pourvu que le breuvage soit bouillant, croit avoir fait merveille.

La France est peut-être le seul pays où l'on sache tirer parti de la graine du café, et sous ce rapport, comme à tant d'autres égards, elle n'est … réputation bien méritée. Une tasse de café français parfume un appartement et charme le palais le plus difficile. Il est préparé avec tant d'art, que la graine ne perd rien de son arôme, rien de sa force.

Ce n'est pas seulement dans les maisons riches ou aisées que l'on est sûr de boire du bon café en France. Il n'est pas d'humble ménagère, dans les villes comme dans les villages, qui ne possède la science, car c'en est une, de bien préparer le café; et dans quelque coin de la France que vous vous arrêtiez vous pouvez compter sur un bon déjeuner, pour peu que vous soyez réellement amateur.

Peut-être la France doit elle cette supériorité culinaire en grande partie à l'introduction tardive et partielle du thé, qui chez les autres peuples, rivalise avec le café et partage leur affection, tandis qu'en France le thé a été longtemps et est encore en grande partie aujourd'hui relégué chez les apothicaires et se vend comme drogue.

Nous ne chercherons point à établir un parallèle entre ces deux grands rivaux de la gastronomie. Chacun a sans doute son mérite et dans ces sortes de choses il faut laisser la décision au goût de chaque individu. Ils ont eu tous les deux leurs prôneurs et leurs détracteurs, leurs amis et leurs ennemis. Cependant, s'il fallait absolument donner la préférence à l'un ou à l'autre, nous n'hésiterions pas à nous prononcer en faveur du café. Cette préférence ne serait pas simplement affaire de goût, de préjugé ou d'habitude mais elle serait fondée sur les qualités même que nous nous plaisons à reconnaître dans le café. Nous ne connaissons en effet ni liqueur, ni décoction quelconque qui réunisse autant de vertu à si peu d'inconvéniens. Le vin et toutes les liqueurs fermentées peuvent bien égayer un repas, mais pour peu qu'on en abuse, ces breuvages incendiaires détruisent la santé, abrutissent l'esprit, et ne peuvent même à la longue flatter que des palais usés et appauvris. Le café est plus ami de l'homme; loin de nuire à sa santé, il la répare, il la consolide; une tasse de café est un compagnon agréable et paisible auquel on peut se fier sans crainte de danger. L'excès des meilleures choses peut être nuisible; mais l'excès même du café n'entraîne aucune des conséquences funestes qui suivent immanquablement l'excès des autres boissons. Aussi les sociétés de tempérance n'ont-elles jamais songé à étendre au café leurs lois prohibitives.

Si d'un côté la liqueur de Moka n'entraîne pas d'inconvéniens, elle est la source de plus d'une jouissance. Elle réveille les esprits lourds et endormis, ranime souvent un courage chancelant, rajeunit les pensées à demi éteintes d'un cerveau surchargé, et corrige les effets pernicieux de la débauche. Que d'auteurs, que de poètes, que de gais chansonniers ont dû leurs inspirations, leurs refrains, au parfum d'une tasse de Moka! Que de conversations inconvenantes coupées et détournées adroitement par une maîtresse de maison, au moyen de cette phrase magique, "Messieurs, le café!"

On ne saurait se faire une idée de toute l'influence qu'exerce ce breuvage innocent. Peut-on en dire autant du thé? Ce serait presque blasphémer que de mettre l'un en comparaison avec l'autre. Vingt tasses de thé vous laissent aussi froid, aussi flegmatique que jamais, et je défie au plus chaud partisan de cette plante chinoise qu'elle lui ait jamais suggéré une seule pensée neuve, une seule idée féconde.

La médecine qui s'empare de tout et parle de tout, souvent à tort et à *travers*, eut un moment l'idée de trouver au café des qualités nuisibles et le traita même de *poison lent*, et il n'est personne qui ne connaisse cette repartie de Voltaire "Il faut en effet que ce soit un poison bien lent, car voilà quatre vingts ans et plus que je m'empoisonne régulièrement tous les jours." Il aurait pu ajouter et dix fois par jour, car l'illustre vieillard était grand amateur du café.

Passons maintenant à l'histoire de ce nectar: le café est originaire de la haute Ethiopie. De là il passa en Perse, et les Musulmans disent que Mahomet étant malade, l'ange Gabriel inventa ce breuvage, tout exprès pour lui rendre la santé. Cette fable en vaut bien une autre. Les Arabes de leur côté, racontent la chose à leur manière. "Un pauvre Derviche, disent-ils, n'avait pour tout bien qu'une cabane, et quelques chèvres. Un jour que celles-ci revenaient du pâturage, il remarqua qu'elles étaient plus fringantes et plus gaies qu'à l'ordinaire, et qu'elles broutaient quelques petites branches et le fruit d'un arbuste qui lui était inconnu. Il se hazarda à en goûter lui même, et se trouva tout à coup comme ses chèvres, saisi d'un grand fond de gaieté. Telle est la fable des Arabes.

Quelle que soit l'origine de cette plante, il est du moins certain que ce fut dans le neuvième siècle de l'Epire et dans le quinzième de notre ère que les Arabes commencèrent la culture du caféier. Un Mufti, nommé Gemeladden, l'introduisit dans Adden, et l'usage en devint bientôt si commun que les fakirs buvaient cette infusion jusques dans les mosquées. De Adden, il se répandit à la Mecque, à Médine, au Caire et à Damas; et l'engouement se communiqua avec une telle rapidité, qu'en l'an 1554, sous le règne de Soliman Second, il se servait à Constantinople dans les établissements appelés *Ecoles des Sages*. De notre temps, le café occupe en Turquie le même rang que le vin parmi nous. Le mari est obligé d'en fournir à sa femme, sous peine de divorce.

L'usage du café tarda à passer des contrées de l'Islamisme dans celles de la Chrétienté. En 1652, un marchand nommé Edwards, l'introduisit à Londres et sous le règne de Charles Second, la police fit fermer trois mille cafés, parcequ'on en avait fait des lieux de désordre et de débauches nocturnes.

Le café était déjà connu depuis dix ans à Londres, lorsqu'un vénitien l'introduisit en France. Il apporta quelques sacs de graines à Marseille et ce ne fut même encore que longtemps après, que le café fut connu à Paris. La décoction se vendit d'abord au "Petit Châtelet," sous le nom de *Cahuet*. L'Ambassadeur Turc à la Cour de Louis Quatorze fut le premier à enseigner aux Parisiens la méthode de le préparer dans la perfection. Quelques années après, un Arménien nommé Pascal, ouvrit le Café St-Laurent, et fut bientôt suivi de Procope, sicilien, qui en ouvrit un autre vis-à-vis le théâtre de la Comédie Française.

Jusqu'à l'époque dont nous parlons, la Syrie et l'Arabie étaient en possession de fournir le café à l'Europe. En l'an 1690, un hollandais transporta le caféier de Moka à Batavia, où il fut cultivé avec succès. De Batavia, il passa aux Indes Occidentales, où il fut porté par De Clieux, sous-officier dans la marine française. Afin de conserver la vie à l'arbuste, pendant une traversée si longue, il fut obligé de se priver d'une partie de sa ration d'eau. Sa persévérance fut couronnée du succès et c'est à l'entreprise de ce jeune homme que la Martinique et toutes les Indes Orientales sont redevables de leurs richesses.

Il n'existe pas moins de vingt trois espèces de caféier. Cet arbuste est toujours vert et ses racines s'enfoncent perpendiculairement en terre. En Arabie, il s'élève à une hauteur de quarante pieds; le tronc de l'arbre est droit: Son diamètre ne va pas au delà de quatre à cinq pouces. Vers sa cime, il laisse échapper à des distances mesurées plusieurs branches, dont l'une pousse toujours du côté opposé à l'autre. Ces branches sont garnies de feuilles dans toutes les saisons de l'année; elles sont parfaitement unies et sans dons.

On a remarqué avec raison que l'introduction d'un usage général du café et même du thé a donné lieu au changement le plus merveilleux qui se soit jamais opéré dans le régime des peuples; changement non moins important sous le rapport physique, que sous le rapport moral. Ces deux plantes ont, comme nous l'avons dit plus haut, l'avantage incalculable d'agir comme stimulans, sans produire l'ivresse ni les conséquences funestes qui en découlent. L'Abbé Raynal remarque que l'usage du thé a plus contribué à introduire la sobriété parmi les Chinois, que n'auraient pu le faire les lois les plus sévères, les discours les plus éloquens ou les meilleurs traités de morale.

Comme objet de commerce, le café est aujourd'hui un article de la plus haute importance. Le continent européen en consume une immense quantité, ainsi que les possessions anglaises, les Etats-Unis, et tous les pays du monde occidental. Dans les pays mahométans, les riches l'emploient comme rafraîchissement, au lieu de vin, et chez les pauvres, il est devenu un des besoins de la vie.

On préfère généralement le café Moka à toutes les autres espèces. Après lui, viennent le Java, le Bourbon, le Jamaïque, la Martinique et le St-Domingue. Le climat qui produit le Moka est sec; il croît principalement sur les collines élevées et dans les vallées sablonneuses. Bryan Edwards pense que le sol le plus riche n'est pas le plus favorable à la culture du café. L'arbuste, dit-il, y croît à merveille; la récolte est abondante; mais les graines, qui sont grosses et d'un vert sale acquièrent un goût rance et âpre.

La graine du café s'imbibe aisément des exhalaisons d'objets environnans. Elle prend un goût désagréable si elle est placée trop près du sucre, et l'on a vu quelques sacs de poivre gâter tout un chargement de café à bord d'un navire des Indes Orientales.

L'opération de brûler le café exige beaucoup de soin et d'attention, et il y a beaucoup d'art à savoir faire une bonne tasse de café, sans lui faire rien perdre de son parfum et de sa vertu. Un voyageur français dit qu'au Caire, où il s'en boit tant, il n'y avait de son temps que deux personnes qui sussent le préparer comme il faut.

C'était de l'île de St-Domingue que la France tirait jadis ses approvisionnemens en café. En 1786, il s'en exportait jusqu'à trente cinq mille tonneaux et sans les événemens qui ont été la suite de la Révolution Française, on pense que le produit de cette île en café s'élèverait aujourd'hui à une quantité double. Mais depuis quelques années elle n'exporte guères que de quinze à seize mille tonneaux par an.

Dans l'île de Cube, la récolte du café, il y a six ans environ, tomba de 25 à 14 mille tonneaux. Le bas prix de cet article avait engagé les habitans à se livrer de préférence à la culture du sucre. Mais depuis trois ans, le café a repris faveur et les récoltes sont aujourd'hui plus fortes que jamais. La même cause avait produit le même effet dans les Indes Occidentales, dans les îles de l'Océan Indien et ailleurs. Mais, excepté dans les îles anglaises, le café s'est relevé partout et se cultive en grande abondance. Au Brésil, le transport des capitaux et l'émigration d'un grand nombre de personnes des différens pays de l'Europe ont augmenté le produit de cet important article de commerce, au point qu'il égale maintenant celui de toute autre île, à l'exception peut être de celle de Cube.

On pense qu'il n'arrive pas plus de sept ou huit mille tonneaux de café Moka en Europe et aux Etats Unis, et il se vend trois ou quatre fois aussi cher que le café des Indes Occidentales.

Il se consomme beaucoup plus de café aux Etats-Unis que dans tout autre pays qui ne produit pas la graine en proportion de la population. En dix années de 1821 à 1831, les importations ont plus que triplé, et depuis cette époque, elles ont encore augmenté rapidement.

La cause en est, selon nous, que notre population s'accroît étonnamment et en second lieu, que l'homme se procure facilement ici les moyens de vivre et de bien vivre.

On évalue ainsi qu'il suit les quantités de café consommées en Europe en 1831:

Angleterre,	10,000 tonneaux.
Belgique et Hollande,	40,200
Allemagne et pays sur la Balt.	32,000
France, Espagne, Italie, Turquie	28,500
	110,700

On attribue à l'usage que l'on fait généralement du thé en Angleterre, le peu de consommation qui s'y fait du café.

—On lit dans le *Courrier de la Sarthe* du 2 septembre.

"Voici encore un exemple de barbarie religieuse. Une jeune femme de Montfort meurt en état de grossesse; elle était enceinte de six mois. Le bruit de sa mort s'étant répandu, le curé court chercher une sage femme, fait ouvrir avec un rasoir le ventre de la défunte et réclame l'enfant pour le baptiser. L'imprudente sage femme rendra sans doute ses comptes à la justice; mais le curé n'est-il pas le vrai coupable? Voilà comment les zélateurs forcenés recommandent la religion en faveur de laquelle M Barthe rédige des circulaires."

—Un fait très singulier vient de se passer à Montpellier. Il y a encore dans cette ville une congrégation dite des pénitens bleus. Cette confrérie revendique comme étant sa propriété une église de Montpellier, qui est toujours consacrée au culte catholique. Il paraît qu'un arrêt de la justice a donné raison aux bons frères, qui ont signalé leur prise en possession en requérant huissiers et gendarmes pour chasser violemment du temple les ministres canoniquement institués pour le desservir. Le curé, le vicaire, les objets servant au culte, les hosties consacrées, tout a été jeté à la porte du lieu saint. Cet acte inoui de la part des religieux a eu lieu le 30 août, à une heure de l'après midi. Il a manqué d'occasionner une émeute dans la ville. La population accourue sur les lieux a manifesté son indignation contre les pénitens par des huées et des sifflets.

L'évêque de Montpellier a publié plusieurs mandemens et arrêtés pour blâmer la conduite de pénitens bleus et prononcer leur dissolution comme corporation religieuse. Tout port de costumes ou d'emblèmes religieux leur est interdit. L'évêque déclare de plus que l'église de la Merci, dont se sont emparés les pénitens, restera interdite au culte catholique.

En lisant le récit de ces faits, nos lecteurs se demanderont, comme nous, si nous sommes bien en 1838 et dans un pays qui a fait des révolutions.

—On nous écrit d'Anneau (Eure et Loire):

"L'abbé Frocinel, chassé de sa commune en 1830, vient d'être, malgré les habitans, réinstallé dans sa cure par la gendarmerie. Depuis, les habitans d'Anneau sont restés calmes pour ne pas se faire carabiner, suivant l'expression qui a été employée par un des hommes de la force publique; mais l'abbé Frocinel dit ses offices dans l'église en présence des gendarmes et des chaises vides; deux gendarmes seulement y assistent. On remarque encore au lutrin, l'instituteur communal, qui ne se rend à l'église que parce que le préfet le lui a ordonné sous peine de destitution. On refuse les sacremens et les visites du curé.

Les gendarmes empêchent de chanter dans les rues sous prétexte que les couplets sont dirigés contre le curé. Le maire et l'adjoint persistent dans leur démission; les conseillers municipaux et les officiers de la garde nationale se retirent également. Le préfet a nommé, un maire et un adjoint provisoires.

"Voilà une commune désorganisée, parce que le gouvernement tient à flatter le clergé légitimiste et à prouver sa propre infaillibilité!"

Détails
Sur les prétendues pièces diplomatiques fournies par le sieur Chaltas à M. Fabricius.

La *Times* publie une lettre de son correspondant particulier, qui lui donne des détails assez curieux sur la nature et le caractère des communications faites à l'envoyé de Hollande, M. Fabricius, par le sieur Chaltas.

Les derniers documens fournis par M. Chaltas portent la date du 9 juillet 1838; les premiers remontent à 1832. Ils traitent de toutes les questions politiques, de la guerre d'Espagne, de la question de Belgique (à deux époques), de l'occupation d'Ancône et même du couronnement de la reine Victoria.

Les articles sur la question espagnole étaient des contradictions de dépêches télégraphiques, notamment celle annonçant la mort de Zumalacarregui; des correspondances du quartier général de D. Carlos (la majeure partie prétendue écrite par le prince lui-même).

M. Chaltas n'est sorti de la prison de Clichy, où il a été détenu pour dettes, que depuis six semaines environ. On ignore les circonstances qui ont donné des relations avec M. Fabricius. Il n'est pas certain non plus que tous les documens fabriqués, aient été donnés à ce diplomate. Le juge d'instruction a maintenant des copies de plus de deux cents pièces. Toutefois, l'instruction ne sera pas continuée comme elle a été commencée: il y aurait trop d'intérêts compromis, trop d'affaires confidentielles ébruitées.

On laissait croire à M. Fabricius que les pièces qui lui étaient fournies étaient soustraites aux affaires étrangères par un chef de division, et que, pendant son sommeil ou son absence, la maîtresse de ce chef de division profitait de ces circonstances pour les copier. C'était une dame qui, pendant l'emprisonnement de Chaltas, fournissait les pièces à M. Fabricius.

Aussitôt après l'arrestation de M. Chaltas, M. Molé a mandé M. Fabricius, à qui il a présenté toutes les preuves de sa complicité; il y avait, entr'autres documents, deux lettres de M. Fabricius à Chaltas. On recommandait à cet agent de se mieux renseigner dans ses expéditions. "Il ne fallait pas, disait-on, regarder à la dépense." M. Fabricius forcé de reconnaître la vérité de cette accusation, s'est retiré.

M. Molé a obtenu de Chaltas un récit certifié de tout ce qui s'était passé; M. Fabricius payait 1,000 fr. pour chacun des meilleurs documens.

La pièce principale était une prétendue dépêche du général Sébastiani au comte Molé, postérieure en date au couronnement de la reine Victoria. On fait dire au général Sébastiani qu'il a vu lord Palmerston; le gouvernement anglais était arrangé à tout prix la question de Belgique afin de pouvoir donner à l'Orient toute son attention.

M. Chaltas fournissait aussi à M. Fabricius des dépêches de M. Bresson, ambassadeur de France à Berlin, et des réponses de M. Molé. M. Bresson, avait disait-on, reçu l'ordre de se rendre à Francfort pour y avoir une conférence secrète avec le ministre hollandais sur la question de Luxembourg. M. Bresson écrit de Francfort qu'il n'a pas vu ce diplomate, ce qui le contrarie vivement; mais il a eu des conférences avec les membres les plus influens de la diète germanique. Ces hommes d'état lui ont déclaré qu'il n'y avait pas d'arrangement possible quant aux frontières; ils ont ajouté que l'Autriche, la Prusse et la Russie, exigeraient le paiement à la Hollande de l'indemnité entière.

Le sieur Chaltas a donné également communication à M. Fabricius d'une prétendue dépêche du maréchal Soult sur l'impression favorable produite par le duc de Nemours sur la jeune reine Victoria, et d'une prétendue lettre adressée par la duchesse de Kent au roi Louis Philippe, où elle approuve le choix du duc de Nemours pour gendre; regarde comme un grand honneur ce projet d'union, et exprime l'opinion qu'un tel mariage augmenterait la force et le bonheur des deux pays.

Toutes ces lettres, dit le correspondant du *Times*, sont fort bien faites, écrites d'un style si complètement diplomatique, que quelque diplomate défroqué doit y avoir mis la main.

On comprendra facilement que nous ne nous portons point garants de l'exactitude de ces détails. Nous nous bornerons à dire comme Figaro: "Qui diable est ce qu'on trompe?"

Extrait du Phare Industriel.

ETUDES MORALES ET JUDICIAIRES.

Il y a deux ans, un jeune paysan de l'arrondissement de Caen, assassina sa mère, sa sœur et son jeune frère, il fut condamné à mort, mais regardé comme fou, à cause de l'atrocité même du crime, la peine fut commuée en réclusion perpétuelle. Les débats avaient déroulé un de ces drames tout palpitant d'intérêt et d'horreur, mais ce qu'ils n'avaient pu faire connaître c'était un volumineux mémoire écrit par le meurtrier lui même dans sa prison préventive, alors qu'il était menacé par une peine capitale. Ce mémoire dû à la plume d'un villageois de vingt ans, sans instruction, est remarquable par sa lucidité, souvent même par son élégance et un art presque littéraire; nous allons en citer les principaux passages.

Pierre Rivière nous fait d'abord l'histoire de ses parents; c'est une biographie de famille où il nous montre son père pour qui beaucoup il sait intéresser, s'engageant sous la loi du mariage. A peine marié, il s'accorde en quelque sorte avec les époux. Le père Rivière est doux, conciliant, pacifique, mais sa moitié est impérieuse, acariâtre, criarde et tracassière, et en même temps si féconde, que la progéniture Rivière arrive en peu d'années à la demi douzaine.

Cependant la désunion des époux, loin de diminuer, ne fait que s'accroître avec le temps, et, malgré tous les sacrifices du père Rivière, la vie conjugale est devenue enfin si intolérable qu'il n'y a de remède désormais que dans une séparation. Le père Rivière demeure avec ses quatre aînés, et sa femme se retire avec sa fille âgée de 18 ans, et le petit Jules qui n'a que sept ans. Après avoir, en quelque sorte, fait assister son lecteur au développement du drame privé qu'il décrit, après l'avoir initié aux impressions pénibles que produisait sur son esprit triste et rêveur ces misères domestiques, Pierre Rivière peint ainsi son enfance et les sources de son érudition:

"Dans mon jeune âge, j'eut une grande dévotion; je me retirais à l'écart pour prier Dieu, et dans les voyages des rogations je me refusais le rafraîchissement que l'on prenait pendant un quart d'heure. ...Je me plaisais beaucoup à lire; à l'école on lit la Bible de Royaumont; j'ai lu dans les nombres et le deutéronome, dans l'Evangile. Je lisais dans les almanachs et la géographie, j'ai lu, dans la *Misse des familles*, un calendrier du clergé, l'histoire de Bonaparte, l'histoire romaine, l'histoire des naufrages...J'ai lu le *Bons Sens* du curé Meslier, le *Catéchisme Philosophique* de Feller, celui de Montpellier, et divers ouvrages sur l'astronomie."

Après la lecture de ces livres, qu'il ne put comprendre, il s'affermit dans ses idées de ruine et de cruauté.

Dans la société de ses égaux, Pierre Rivière éprouve une gêne, une faiblesse invincible, et c'est le sentiment de cette infériorité qui le rend taciturne et misanthrope. "En présence des autres, dit il, je m'efforçai vainement d'être aimable, je n'en avais pas le tact, je ne pouvais trouver les paroles qu'il fallait dire; je ne pouvais me rendre sociable avec les jeunes gens de mon âge, et c'était surtout lorsqu'il fallait rencontrer des filles dans la campagne que je manquais de paroles."

L'embarras dont parle ici Rivière était très explicable, et il n'en donne pas l'explication lui-même, c'est que … Dès son enfance il avait manifesté, pour les femmes et même pour les femelles des animaux, une aversion extrême, il craignait leur approche, leur contact; cette aversion s'était encore accrue avec l'âge, et, chose singulière, c'est que deux parens de la femme Rivière, morts aliénés, étaient affectés de cette monomanie.

Voyez comme il s'exprime lui même en parlant de la femme: "A présent ce sont les femmes qui commandent, pourtant nous sommes, dit-on, dans un siècle de lumières, et cette nation qui se nomme libre et si jalouse de la gloire, obéit aux femmes. Ah! les Romains étaient plus sages! Et les Hurons, les Hottentots, ces peuples qu'avec dédain nous appelons sauvages, n'ont jamais avili la force, et ce sont toujours été les plus forts de corps qui ont possédé la puissance." Mais nous ne le suivrons pas dans toutes les divagations de ce mémoire qui prouve la folie et la cruauté de son auteur, et où le coupable défend la moralité de ses actions … d'un acte de vertu.

Nous avons vu que les époux Rivière s'étaient séparés. Cette mesure avait été nécessaire pour rendre au père la tranquillité. Jusque là, cet homme, le plus indulgent des maris, avait repoussé tout soupçon sur la conduite de sa femme, le soupçon lui semblait une injure gratuite, mais alors l'outrage était devenu public, et ce dernier coup lui avait été porté par les personnes les plus chères, achèva de le livrer au plus affreux désespoir.

Quand Rivière vit les larmes de son père, de cruelles pensées s'emparèrent de lui. "L'abattement de mon père, dit-il me touchait vivement; je le regardais comme entre les mains de chiens enragés, de barbares, et je résolus de le délivrer de ses persécuteurs."

C'est alors que commence ce drame si plein d'émotions et d'actualité, ce drame dont la fin est devenue si sanglante. Pendant un mois, ce malheureux s'encourage au crime; il cherche dans le souvenir de ses lectures des exemples qui autorisent le meurtre, ces choses déplorables, ces facultés intellectuelles qui devraient servir à l'éclairer, ces facultés, il s'exerce à trouver des argumens en faveur des parricides!

"Je pensai, dit-il, que je m'immortaliserais en mourant pour mon père. Je me représentais les guerriers qui mouraient pour leur patrie et pour le roi. Je me disais: ces gens-là mouraient pour soutenir le parti d'un homme qu'ils ne connaissaient pas, et qui ne les connaissait pas non plus, qui n'avait jamais songé à eux...Moi je mourrai pour délivrer un homme qui m'aime et qui me chérit."

Puis c'est Chatillon arrêtant l'ennemi à l'entrée d'une rue, puis Eléazar écrasé sous l'éléphant qu'il éventre, puis Larochejaquelin, puis Joel et Sisara, Judith et Holopherne, Charlotte Corday et Marat, et puis enfin il fait ce retour sur lui-même, "J'ai lu, dit-il, j'ai lu dans l'*Histoire des Naufrages* que lorsque les marins manquaient de vivres, ils faisaient le sacrifice de quelqu'un d'entre eux qu'ils le mangeaient pour sauver le reste de l'équipage...je me pensai: je me sacrifierai aussi pour mon père...Quand Jésus-Christ est mort pour les hommes, dit-il plus loin, il était Dieu, il pouvait leur pardonner—Mais moi je ne peux délivrer mon père qu'en mourant pour lui."

Après ce passage, qu'on ne peut lire sans éprouver la plus horrible impression il n'est plus possible de douter que l'auteur ne soit affecté de quelque vice organique du cerveau, et l'âme est attristée, le cœur se serre en présence de ce hideux mélange d'abnégation et de froide atrocité.

Pierre Rivière est maintenant décidé; il a fait le sacrifice de sa vie; il se dévoue pour son père et tout jusqu'au moindre incident, va le fortifier dans sa résolution: aussi n'est on pas surpris qu'il écrive cette réflexion: "Lorsqu'on vint me dire que plus de cinquante personnes avaient péri en un moment où mon père avait chanté l'eau bénite, je dit en moi-même: Si des étrangers qui n'y sont pour rien périssent, que ne dois-je pas faire, moi qui suis son fils!"

De ce moment, il n'éprouve plus d'incertitude sur la nécessité de l'attentat, et cependant 15 jours se sont écoulés depuis que le crime sanglant qu'il va commettre est arrêté dans sa tête, il n'a pu parvenir encore à son affreux parricide. Le fanatique! il ne doute pas de la justice de son action, et s'il doute, s'il combat, encore, c'est qu'il est futile de savoir s'il égorgera sa mère avec solennité!

Ne fait-il pas horreur ce passage du mémoire où l'assassin discute froidement sur cette question. Dois-je, pour tuer ma mère, garder "mes vieux habits, ou bien dois-je revêtir mes habits du Dimanche?" et il se décide pour son beau costume. "Dans un jour de fête, pour une noce, par exemple, on met ses plus beaux habits; eh bien, je vais rendre le bonheur à mon père, et en apportant du soin à ma toilette, Dieu verra de mon … que j'ai sanctifié ce beau jour."

Rivière a été à la ville voisine; il a fait, sous ses yeux, aiguiser la serpe qui doit servir à l'accomplissement du forfait; mais, au moment de le commettre, le cœur lui manque, il a peur, il hésite, il s'éloigne, il en recule l'instant, en s'accusant de lâcheté. Enfin, l'heure solennelle a sonné. C'est un plein midi, et pour ainsi dire à la face du jour qu'il exécutera son affreux dessein: il se dirige à travers le village, sans s'inquiéter d'être vu, sans précaution, vers la demeure de ses victimes. C'est le moment où elles sont réunies toutes trois: sa mère, sa sœur et son jeune frère. Oui, le petit Jules, âgé de sept ans, innocent de cette guerre de famille, Rivière le comprend aussi dans son irrévocable condamnation. Pour ce dernier, toutefois, le combat a été plus vif. Son cœur s'est ému à l'idée de cette mort prématurée d'un être qu'il aime. Mais, hélas, ces dernières traces de sentiments humains, ces derniers signes d'affection vont bientôt disparaître devant le raisonnement affreux du forcené.

"De toute la famille, je suis celui qui affectionne le plus mon père... En me faisant l'assassin de ma mère et de ma sœur, ma tête doit tomber sur l'échafaud; ce souvenir sera pour mon père une source de douleurs. Je sais qu'il aime le petit Jules autant que moi; en égorgeant cet enfant, je deviendrai pour mon père un objet d'horreur; il n'aura nul regret de ma mort et il vivra désormais heureux."

Pierre Rivière entre enfin chez sa mère, c'est par elle qu'il commence; c'est elle qu'il frappe d'abord. A sa vue, sa sœur saisie d'épouvante, ne songe qu'à fuir; déjà elle a gagné la rue, mais il la poursuit, l'atteint sur le seuil de la porte, et malgré ses cris, malgré les menaces d'une voisine attirée par le bruit, il lui donne le coup mortel et l'étend sans vie à ses pieds. Alors vous croyez qu'il va prendre la fuite, vous croyez, maintenant qu'il va pourvoir à son salut et à sa sûreté: non, Pierre est devenu une bête cruelle que n'épouvante plus la vue du sang, il rentre dans cette maison où gisent déjà deux cadavres, et une minute plus tard on pouvait en compter un troisième; c'était celui du pauvre petit Jules, que son frère venait aussi d'égorger.

Après l'assassinat, Pierre Rivière traverse tranquillement le village sans se presser, sans fuir, seulement il s'éloigne, et à mesure qu'il s'éloigne, sa tête se rafraîchit, la fièvre qui brûlait son cerveau se calme, la raison revient et le cri de la conscience fait entendre sa voix. Alors il se hait, il se fait horreur. Le tableau de son jeune frère surtout, de cet enfant dont les qualités précoces reviennent toutes à son souvenir, le poursuit comme une ombre vengeresse. Ah! quelle est la condition du criminel! et dans son style rustique, Rivière en fait l'effrayant tableau. Il maudit le jour, l'assassin! Il appelle la mort, seul au milieu des bois; plus de repos, partout ses remords le poursuivent et le torturent; il ne sent même pas la fatigue, il erre au hasard sans se mettre en peine à s'y soustraire, tant le poids de sa conscience étouffe chez lui l'instinct de sa conservation! "Brisé de regrets, dit-il, je m'en allais sans savoir où j'allais."—Le soir, le souvenir de son crime l'obsède sans relâche; dépouillé de la vie, il veut mourir, mais au moment de se préparer à la mort les terreurs religieuses l'atteignent et l'épouvantent: il redoute les jugemens de Dieu, il redoute et fuit les hommes et c'est dans ces alternatives d'agitation, de remords, de terreur et de combats que les heures se passent désormais pour lui.

Comme les anachorètes qui vivaient d'abstinence pour effacer les péchés de leur jeunesse, Rivière, pour se laver de son forfait, observe un jeûne rigide. C'est le mois d'août; alors les champs sont riches de grains et de légumes, les arbres sont couverts de fruits; il ne touche à rien; il vit d'herbes, de racines, et porte si loin le scrupule pour le bien d'autrui que pour … il va dans un bois éloigné ramasser des branches sèches, tandis qu'il avait sous la main … de fagots. Quel honteux et bien déplorable spectacle que celui de cet homme qui vient d'assassiner trois êtres que la nature, lui ordonnait le plus de soutenir et de protéger; qui les a égorgés de sang-froid, en plein jour, et qui semble craindre de prendre sur le bien d'autrui ce qui est nécessaire à sa nourriture, … par les terreurs religieuses, et tout en reconnaissant l'énormité de son crime, … la condamnation dont les tribunaux l'avaient frappé.

"Maintenant, dit-il, en terminant ce singulier mémoire, maintenant que j'ai fait connaître toute ma monstruosité et que toutes les explications de mon crime sont faites, j'attends le sort qui m'est destiné. Je connais l'article du Code pénal à l'égard du parricide, je l'accepte en expiation de mes fautes. Hélas! si je pouvais voir revivre les infortunées victimes de ma cruauté, s'il ne fallait pour cela qu'endurer tous les supplices possibles! Mais non, c'est inutile; je ne puis que les suivre. Ainsi j'attends donc la peine que je mérite et le jour qui doit mettre fin à tous mes *ressentiments*." (Probablement, Rivière veut dire afflictions ou remords.)

MUNICIPALITE No. 1.
Séance de Lundi, 22 octobre 1838.

Le Conseil s'est assemblé ce jour conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM. Duplessis, Luzenberg, Twogood, Faurès, Crossman, Locke, Guillot fils, Dupuy, Z. Colson, Lesseps, Cruzat, Pradts, Lambert, Marsoudet, Préval, Correjolles et Pettipain.

Absens: MM. Armitage, A. P. Lanaux, C. Guénard, Philippe Lanaux et H. Colson.

M. Vignié est absent par congé.

Sur motion, l'absence de M. Armitage a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite d'un message du maire en date de ce jour, transmettant au conseil une pétition de la compagnie des pompes de la Liberté, se plaignant de la conduite de la compagnie des pompiers Washington, No. 4, à son égard, et demandant un local pour y placer leur char.

Sur motion de M. Préval, cette pétition a été référée au comité des incendies.

Lecture a été faite de deux pétitions adressées à la Cour du District par les héritiers Dubreuil Villars, contre la municipalité No. 1.

Ces pétitions et les citations qui les accompagnent ont été, sur motion de M. Préval, référées à l'avocat de cette municipalité.

M. Lesseps, rapporteur du comité des finances, a présenté un rapport au sujet des instructions et pouvoirs conférés par ledit comité, conjointement avec le maire, à M. Prieur, concernant la négociation de l'emprunt de $1,500,000 ordonné par le conseil.

Sur motion de M. Correjolles le conseil a siégé à huis-clos pour entendre la lecture de ce rapport.

(Voyez le journal secret page …)

M. Twogood, rapporteur du comité spécial auquel avait été référée la lettre de M. Stiles Miller, au sujet du pavage en bois, a présenté un rapport en faveur de l'emploi dudit pavage dans cette municipalité. Le comité soumettait en même temps au conseil une résolution ordonnant le pavage en bois de la rue en face de l'Hôtel de Ville, de cette partie de la rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Royale, et de cette partie de la rue Ste. Anne, entre Condé et Royale.

Sur motion de M. Luzenberg, pour renvoyer indéfiniment ledit rapport sur le bureau, l'appel nominal demandé par M. Twogood a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative: MM. Luzenberg, …, Guillot, Dupuy, Lesseps, Cruzat, Pradts, …, Lambert, Préval et Correjolles—11 noms.

Pour la négative: MM. Twogood, Crossman, Locke, Duplessis, Zénon Colson, Marsoudet et Pettipain—7 noms.

M. Cruzat, rapporteur du comité chargé, par la résolution du 28 mai dernier, de se concerter avec la compagnie du desséchement des mesures pour libérer certaines propriétés de la municipalité de l'hypothèque dont elles sont grevées en faveur de cette compagnie, a présenté un rapport accompagné d'une ordonnance.

Sur motion de M. Cruzat, ledit rapport et les résolutions qui l'accompagnent devront être imprimés pour la séance prochaine.

M. Marsoudet, rapporteur du comité des pétitions a soumis une lettre de M. Victor Burthe, président de la Compagnie de Navigation d'Orléans, demandant l'endossement de cette Municipalité aux séries restantes des bons de ladite Compagnie d'après l'ordonnance déjà passée à ce sujet, et informant le conseil que la direction est prête à recevoir le comité nommé par le Conseil pour inspecter les travaux de ladite compagnie.

M. Marsoudet a présenté la résolution suivante, laquelle, après dispense des règles et un amendement de M. Correjolles, a été adoptée.

Résolu que le comité de cinq membres nommé conformément à l'ordonnance du 28 mai dernier ait à inspecter les travaux de la Comp. de Navigation d'Orléans. Que ledit comité aussi devra se faire représenter tous les plans, pièces et contrats de ladite compagnie, et en rapporter, au Conseil, à la séance de lundi prochain, si ladite compagnie a droit aux endossements des séries restantes, conformément aux ordonnances.

M. Guillot fils ayant fait la motion de joindre le comité judiciaire avec ledit comité de cinq membres, à l'effet de s'enquérir s'il serait prudent d'endosser les séries restantes, pendant l'opposition élevée par la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain contre les travaux de la Compagnie de Navigation d'Orléans; l'appel nominal a été demandé sur cette motion, et a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative: MM. Guillot fils, Lesseps, Pradts, Lambert, et Marsoudet—5 noms.

Pour la négative: MM. Duplessis, Luzenberg, Faurès, Twogood, Crossman, Locke, Dupuy, Cruzat, Lambert, Préval, Correjolles et Pettipain—12 noms.

Sur motion de M. Luzenberg, l'ordonnance au sujet de l'emplacement de l'ancien cimetière protestant de l'église du Christ, a été renvoyée à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain 29 du courant, à 5 heures de l'après midi.

T. W. COLLINS—Secrétaire pro. tem.

DERNIERES DATES.

New-York	oct. 16	Liverpool	sep. 20
Boston	oct. 15	Londres	sep. 19
Philadelphie	oct. 17	Havre	sep. 17
Baltimore	oct. 17	Paris	sep. 17
Washington	oct. 17	Bordeaux	sep. 14
Charleston	oct. 18	Madrid	sep. 8
Mexico	sept. 8	Cadix	aout 30
Tampico	sept. 3	Havane	oct. 6
Vera-Cruz	sept 27	Houston[Texas]	oct. 6

COMMERCIAL.

PHILADELPHIE, 15 octobre.—50 Actions banque des Etats-Unis 121; 50 dito 121.

ST. LOUIS, 12 oct.—Les affaires sont tant soit peu meilleures qu'elles ne l'étaient la semaine dernière; mais le chiffre total des transactions en général de la présente saison sera moindre que celui qu'avaient anticipé nos marchands.

Nos rivières sont toujours basses sans aucune probabilité d'une crue prochaine. Plusieurs bateaux à vapeur … l'arrivée de la N Orléans, ne sont pas revenus et, conséquemment les faibles stocks précédemment en mains ont diminué en proportion des ventes.

Le marché aux produits n'a que très peu varié, et les articles de cette sorte étant rares les ventes en ont été très bornées. Durant quelques jours le temps a été d'un froid à rendre le feu indispensable.

Porc salé—Nous continuons nos quotations de la semaine dernière. … les marchands …

Beurre—12 1/2 à 15, rare et demande modérée.

Corde d'emballage—Il y a eu de fréquentes expéditions de cet article pour la N Orléans pour compte de fabricants; ce genre d'article devenant un des produits du Missouri, deviendra sans nul doute une des branches les plus profitables de cette partie de la contrée.

Café—Nos quotations du moment ne varient que très peu de celles de la semaine dernière, et le stock de cet article diminue, il n'en est pas arrivé cette semaine. Rio 15 1/2 à 16, Havane 14 à 15, Java 17 à 18.

Plomb—Environ 2000 saumons de plomb ont été … Plomb en saumon $3 25, ou en barres 6c

Graisse—12 1/2. rare.

Mélasse—45 à 50c.

Porc—Il n'y en a que peu sur le marché. Demande bornée. Nous continuons les quotes de la semaine dernière. Mess, $22, prime 18, cargo 14.

Riz—7 1/2 à 8 1/2, approvisionnement modéré

Sucre—N Orléans, 10 à 11, rare.

BALTIMORE, 16 oct.—Farine—Depuis notre dernier rapport, le marché est devenu plus stable. Aujourd'hui nous quotons le prix de wagon pour le Howard street à $7 75, cependant dans plusieurs ventes de lots additionnels, une fraction de plus a été accordée. Des ventes en magasin ont eu lieu à $8.

Whiskey—Pas de changemens dans les prix, … 47 cts. …

Sucre—A l'encan aujourd'hui 165 bts Porto Rico, vendus à $8 à 9 20.

Mélasse—A l'encan aujourd'hui, 80 bts mélasse de Matanse, vendus à 28 à 29.

BOSTON, 13 octobre.—*Coton*—Une demande plus active a eu lieu cette semaine, et les prix se sont élevés d'un demi cent par livre. L'approvisionnement en est faible, et il n'y en a que peu de belle qualité. Les Uplands se sont vendus 10 1/2 à 14 1/2—Un lot de choix 14 au comptant. Un lot de bon Alabama 14, à six mois. On en attend journellement.

Sucre—Les nouvelles par le Royal William ont avancé les prix de cet article de 25 cents.

Plomb—Ventes de Missouri en saumons à 5 1/4

Mélasse—Les prix sont sans variation. Les transactions depuis notre dernier rapport ont été faites sur deux chargemens du Surinam, 750 boucauts 31 1/2, 150 boucauts Cuba 33, 200 do. doux 31 1/4 à 35, 200 Guadeloupe 35 à 36, 350 Porto Rico 36 à 38, et 50 Trinité 33, à 4 et 6 mois.

Sucre—Il y a eu bonne demande, à des prix en plein. Ventes de 5 à 600 caisses Havane brun 8 1/2 à 9 1/4; 100 dito blanc 11 1/4 à 11 3/4; 50 boucauts de Porto Rico 8 1/2 à 4 mois—à l'encan, 25 boucauts Porto Rico 8 à 9, 15 caisses Havane blanc 11 cents, et 100 do brun 7 7/8 à 8 3/4, à 4 mois.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Expédiés.

Navire Chester, Vandyke, N York, J Reed & co
Goel Brandon, Rose, Glasgow, R & J Currell
Goel Junius, Flanders, Omoa, D Marston
Goel Southerner, Gaylord, Brassos, Texas, Wm Bryan

Arrivés.

Bateau de remorque Grampus, Annable, de la passe S O, ayant mis en mer les navires Seaman et Plato, il a remorqué en rade le navire Tremont de Liverpool pour Natchez, la barque Josephine, et les goelettes mexicaines Rozaris et Carmen—il est parti le 22 à 8 heures p m; il annonce à la barre, entrans, 2 navires et un brick à la barque Mary, Ballard est à la Passe N E, le navire Constellation, le brick Pastora sont en rivière, montant.

Barque Josephine, Johnson, en 18 jours de Philadelphie.

Goelette Rosaris, Espindaga, en 7 jours de Campeche.

Goelette Carmen, Sanchez, en 5 jours de Campeche.

Steamer Chilicothe, Carlede, des bouches de l'Ohio.

Steamer Southerner, Barrett, des bouches de la rivière Ohio.

Steamer St Louis, Snow, de St-Louis.

MEMORANDA.

Expédié à Boston, le 15 octobre pour ce port, navire Charleston, Eldridge.

A Boston le 15 oct. pour ce port, nav. Choctaw, Crosby, partant le 1er nov; navire Victoria, Snell, 25 oct. nav. Henry Ewbank, partant sous peu.

Expédiés à N York pour ce port, le 10 oct, navire Mary Howland, Weare, navire Troy, Wood, navire Havre, Vinard.

Brick Hamilton, Snow, devant partir de Malaga le 13 sept pour ce port. Brick Adélaide, parti le 4 sept. pour ce port.

☞ La barque paquebot JOSEPHINE, de Philadelphie, est en déchargement vis-à-vis le Marché aux Légumes. Les consignataires voudront bien venir recevoir leur marchandises sur la Levée.
24 oct JAMES D. DENEGRE, consignataire.

☞ AVIS—Le superbe steamer PLATTE, ayant été inévitablement détenu, partira positivement pour Louisville aujourd'hui, le 24 du courant, à 10 heures du matin. Les passagers voudront bien être à bord à cette heure.
24 oct PIERCE SHANNON & BRO.

☞ Le navire paquebot RIENZI, de New-York, est en déchargement en face du marché aux légumes; les consignataires, voudront bien venir y recevoir leurs marchandises. 23 oct

☞ Le capitaine ni les consignataires du navire Aragon, du Havre ne sont pas responsables, des dettes contractées par l'équipage. 22 oct

☞ AVIS—Le navire Ville de Paris, capitaine Trott, du Havre, est en déchargement à deux rangées au dessous du chemin à coulisses. Les consignataires sont requis de retirer leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises.
22 oct L. H. GALE, 93, rue de la Commune

AVIS—Mr VARNEY, professeur de CHANT et de PIANO, vient de transporter son domicile encoignure St-Philippe et Villeré, (faubourg Tremé.) Il a l'honneur d'annoncer au public que n'étant plus attaché au Théâtre d'Orléans, il pourra désormais consacrer tout son temps à ses élèves. 22 oct—3

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Th. Gaillardet, prévient ses amis et connaissances qu'il a transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 193 entre Bourbon et Dauphine. 19 oct—6

VACHE A VENDRE—Une excellente laitière: s'adresser à bord du navire Oscola, en face du Marché aux Légumes. 19 oct—10

LISTE GENERALE
De bâtimens en charge ou expédiés pour ce port.

NEW-YORK.
Navire Troy, Wood, expédié le 16 oct.
Navire à vapeur Cuba, Carson, parti le 12 oct.
Navire Walter Scott, Willard, parti le 6 oct.
Navire Havre, Venard, expédié le 10 oct.
Navire Canton, Riley, expédié le 10 sept.
Navire Isaac Hicks, Pettis, parti le 10 oct.
Navire Mary Howland, Weare, expédié le 10 oct.
Navire John Holland, Jordah, expédié le 12 oct.
Navire Robert Bowne, Mansfield.
Navire Huntsville, Eldridge, expédié le 2 oct.
Barque Ste. Helena, partant au commencement d'oct.
Brick Damon, Scott, expédié le 27 sept.
Brick Nelson Clark, Pitman, parti le 24 sept.
Goelette Rollins, Miner.
Sloop Orono, Soule, expédié le 2 octobre.

BOSTON.
Navire Choctaw, Crosby, partant le 1 nov.
Navire Victoria, Snell, partant le 25 oct.
Navire Henry Ewbank.
Navire Rambler, Baxter, expédié le 8 oct.
Navire Matakasset, Sprague, expédié le 1er oct.
Navire Ohio, Cutler, expédié le 10 oct.
Navire Dalmatia, Winsor, expédié le 6 oct.
Navire Charleston, Eldridge, parti le 15 octobre.
Navire Rambler, Baxter, expédié le 6 oct.
Navire Chiloh, Ingersoll, parti le 6 oct.
Navire Dollo, Crocker, parti le 27 sept.

PHILADELPHIE.
Navire John Cadmus, Blanchard, expédié le 10 oct.

BALTIMORE.
Navire Lagoda, Freeman, expédié le 9 oct.
Navire Jane Ross, McIntosh, expédié le 7 octobre.
Navire Glasgow, Little, expédié le 13 oct.
Navire Hark-away, Lenox.
Barque Mary, Nickerson, partant sous peu.
Goelette Exit, Sisson, parti le 8 octobre.

BANGOR [M.]
La Conseiller, Pierce, parti le 2 oct.

PROVIDENCE (R. I.)
Goelette Minerva, ———, expédiée le 5 oct.

CHARLESTON.
Barque Arabian, Welch, parti le 13 oct.
Navire Saluda, Morris.
Brick Charleston, Barnett.
Brick Cora, Cyrus.
Brick Boroditon, Cooper.
Goelette Forester, Stevens, expédiée le 3 sept.

PORTSMOUTH [N. H.]
Navire Rockingham, Dwight, expédié le 3 oct.
Goelette Minerva, Eddy, expédiée le 4 oct.

NORFOLK
Brick Majestic, Amos, expédié le 22 sept.

LIVERPOOL.
Navire Governor Fanning, parti le 27 aout.
Navire Jane, Emerson, parti le 19 sept.
Navire Euphrates, Emerson, parti le 17 sept.
Navire Oramara, Wilson, parti le 19 septembre.
Navire Créole, en charge le 20 sept.
Navire Actéon, do
Navire Marion, do
Navire Edinburg, do
Navire Ellen Brooks, do
Navire Chevalier, expédié le 19 sept.
Navire Orwell, Agor, en charge le 20 sept.

LONDRES.
Navire Caroline, expédié le 6 aout.

HAVRE.
Navire Rochester, Owen, partant le 15 sept.
Navire Alexandre Toussaint, Lorenzen, 20 sept.
Navire Havre, Known, partant le 20 sept.
Navire Olympus, Gray, du 5 au 10 octobre.
Navire Andrew Scott, Harley, partant le 10 oct.
Navire Caroline, Legrain, partant le 5 oct.
Navire Garonne, Kimball, partant le 15 sept.
Navire Union, Lubin, partant en septembre.
Navire Lafayette, Toussaint, parti le 6 sept.
Navire Republican, Russell, parti le 15 septembre.
Navire Marengo, Larkin, parti le 12 septembre.
Navire Salem, Destebecho, partant le 1 oct.
Navire Rubicon, Rodgers, parti le 15 sept.

BORDEAUX.
Navire Anne Louise, Lemaître, parti le 22 aout.
Navire Mohawk, Thing, partant le 25 aout.
Navire Talma, Dillingham, partant le 10 sept.
Navire Helen Maria, Pratt, partant en aout.
Navire Ville de Bordeaux, Perrault, partant le 5 sept.
Navire Cardinal de Cheverus, partant le 15 sept.
Navire Vaillant, Fabre, partant le 10 septembre.
Brick Glaneur, Richardson, partant le 20 sept.

MARSEILLES.
Navire Charles, Edmondson, partant le 2 sep.
Navire Elizabeth, Frith, parti fin d'aout, et entré à Gibraltar le 1 sept.

NANTES.
Navire Zampa, Dominge, partant en aout.

CETTE.
Le Dogheton, Jovaston, parti le 26 juillet.

MALAGA.
Brick Hamilton, Snow, partan le 14 sept.
Brick Adelaide, parti le 4 sept.

ANVERS.
Brick Vernon, Murphy, parti le 7 juillet.

TRIESTE.
Navire Bourne, Brook, parti le 2 sept.

LA compagnie du chemin à coulisses, de la Nouvelle Orléans et de Nashville, tire sur New York en sommes convenables aux acheteurs.
24 oct—6 JAMES H. CALDWELL, Président

UN jeune homme parlant anglais et français, et s'entendant au commerce des quincailleries, pourrait trouver un emploi consistant en s'adressant par lettre à la poste, boite nd. 275. Il est inutile de se présenter si l'on ne peut donner de bonnes recommandations. 24 oct—6

PERDU—Un billet de Banque de mille piastres a été perdu hier en allant de la Banque des Citoyens à la Banque Consolidée, et de là au magasin des soussignés. Celui qui l'a trouvé sera libéralement récompensé en le remettant chez
24 oct—5 BOULIGNY & GANUCHEAU, 5, Vieille Levée.

J. & L. GIRARD ont transporté leur comptoir et leur magasin, rue de la Vieille Levée No. 71, entre les rues St. Louis et Toulouse. 24 oct

TRAITES sur New-York, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 24 oct rue Bourbon, No. 140.

SEL—500 sacs de sel de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs à des prix très modérés, sur la Levée. S'adresser au No. 79, rue de la Commune. 24 oct—4

LE soussigné étant maintenant chargé au lieu et place de M. Plaisent jeune, de la procuration générale de Mr. F. Bousquet, de Cette, informe les personnes qui sont en relation d'affaires avec M. Bousquet à la Nouvelle Orléans de s'adresser à l'avenir à son comptoir, rue Royale, no. 117.
24 oct—3, lps E. L. BERNARD.

LIQUEUR—5 pipes genièvre de Hollande, 10 demi pipes eau de vie de cognac, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 24 oct 56, rue Gravier

A LOUER—Les premier, second et troisième étages du magasin No 17, Vieille Levée, encoignure de la rue de la Douane. S'adresser à ROBERT SEMDEMAN, 24 oct No 17, Vieille Levée

SUCRE ET CAFE—50 caisses sucre blanc et brun, de la Havane, et cinquante sacs café, à vendre par ROBERT SEMDEMAN, 24 oct 17, Vieille Levée

CIGARES—25 milliers cigares Havane et Principe, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 24 oct 56, rue Gravier

WHISKEY—150 barils whiskey, marque de Cincinnati, à vendre par J LANDIS & Co 24 oct

GRAISSE—2500 tinquins graisse en tonnelles, de Chilicothe, et à vendre par J LANDIS & Co, 24 oct 11, rue Poydras

FROMAGE—75 barriques fromage de Goshen, très frais, venant d'être reçues par le navire Rienzi, et à vendre par SMITH VOORHEES, 24 oct 35, rue du Camp

FARINE—400 barils farine fraiche, en débarquement du bateau à vapeur Chilicothe, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 24 oct 34, rue du Commerce.

FARINE—600 barils et 50 demi barils, farine fraiche, en débarquement et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 24 oct 34, rue du Commerce.

MAIS—200 sacs en magasin à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 24 oct 34, rue du Commerce.

CHARBON—Un lot de charbon anglais, à vendre à $1 50 le baril, délivré à domicile, par W. E. & R. MURPHY, 24 oct 132, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers de la marque du Renard en débarquement du navire Rienzi, à vendre par WOOD & SIMMONS, 24 oct 80, rue des Magasins.

TOILE D'EMBALLAGE du Kentucky—152 pièces toile d'emballage, en débarquement du bateau à vapeur Chilicothe, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER, 24 oct

CORDES d'emballage—131 rouleaux Cordes d'emballage en débarquement du bateau à vapeur Chillicothe, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER, 24 oct 37, rue des Magasins.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur établissement de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en cette ville, et qu'ils continueront sous la même raison, comme ci-devant, à faire des transactions en meubles et par commission.
LAMBERT, BERCIER & Co, No. 9, Front Levée, en face du débarcadour des bateaux à vapeur.
Références:
MM Follain, Bellocq et Degelos, Nelle Orléans.
Maitland, Kennedy en Southern, Norfolk, Virg.
Robertson et Branda
Maitland, Kennedy et Co, New-York.
A. Lémoyne
F. Gaudard
Rév. D. Tucker, Boston.
Jalenas et Hermé, Havre.
P. & A. Gibert frères, Marseille.
Leroy et Lalanne, Pointe à Pitre (Guadeloupe).
24 oct—6

MARCHANDISES SECHES DE MODES—Reçu par les derniers arrivages de France et du Nord, un superbe choix d'articles en ce genre, consistant en partie de:
Luxors en satin peints; ondines et canadiennes damassés, pour costumes de dames, entièrement nouveaux et d'un goût très riche; mousselines de laine, chalys unis, et à dessins; cachemirettes, thibets et draps de mérinos, couleurs assorties; satin brodé shawls crêpe et cachemire; écharpes en filets; colliers; shawls et mouchoirs; plusieurs de Gros Oder, de Ruban & Co. … riches de Paris, brodés; mouchoirs de linon batiste, chintz d'un nouveau goût, sorte anglaise; bas de coton et de filoselle; dito en mérinos; 500 douzaines gants pour hommes et femmes, &c. &c. DUVIVIER, WOODLIEF & Co. 40, rue de Chartres.

AVIS—Le soussigné, notaire public, devant s'absenter de cet Etat pendant quelques mois, prévient le public que les archives de son bureau sont déposées dans celui de M. Carlisle Pollock, notaire public, qui a bien voulu se charger pour remplacer le soussigné pendant son absence.
23 oct—3 D PRIEUR.

MAQUEREAUX—50 barils No. 2, venant d'être reçus par le navire Oscola, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 23 oct

FROMAGE—25 barriques fromage et 12 caisses dito en pain de sucre, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

BONDS de la banque des Citoyens, payables à Londres, Paris, ou la Nouvelle Orléans, portant 5 pour cent d'intérêt, à vendre par PATTON & PICKERELL, 23 oct 9, rue du Camp.

ACTIONS de la banque de Cité, et de la banque de la Bourse, en demande par PATTON & PICKERELL, 23 oct 9, rue du Camp.

BILLETS de l'Arkansas, de l'Alabama et du Mississipi, en demande par PATTON & PICKERELL, 23 oct 9, rue du Camp.

ACTIONS des banques du Gaz, d'Orléans et des Artisans, en demande par PATTON & PICKERELL, 23 oct 9, rue du Camp.

VINAIGRE—50 barils vinaigre, à vendre par ROBERT H. WHITE, 24 oct 34, rue Gravier.

EXCELLENT vin rouge de Dotenrel et Pomy-Médoc à vendre par H. & W. ANDERSON. 24 oct

POST-NOTES de la Banque des Citoyens, au taux de 5 1/2 pour cent, payables à Londres et à Paris à vendre par PIERCE SHANNON & PROTHIER, 57, rue des Magasins.

LIMES D'ACIER de Perry, assorties plumes … doubles, fines et extra fines, reçues … de la Nouvelle Orléans … NORMAN, STEEL & Co, 12, rue Bienville.

500 MILLIERS Capsules, récemment reçues, à vendre par SIMMONS HART & Co, 23 oct 70, rue de Chartres.

CEINTURES pour éviter de se noyer, première qualité, venant d'être reçues et à vendre par SIMMONS HART & Co. 23 oct 70, rue de Chartres.

MADERE de Sicile—500 pipes, boucauts et quarts de pipes de cet excellent vin, à vendre à des prix très modérés, provenant du vieil établissement de B. Ingham & Cie Masona, et de Masona & Palermo, qui ont nommé les soussignés pour être leur agent, ils ont constamment des approvisionnements … les meilleurs vins. H. & W. ANDERSON, 23 oct 84, rue Tchoupitoulas.

COUVERTURES pour nègres—Un assortiment nouveau de couvertures françaises pour nègres arrivé par le navire McLellan et à vendre par H & W ANDERSON, 20 oct 84, rue Tchoupitoulas

PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT—A. P. Simpson contre George Daniels—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le cinq novembre prochain, à une heure de relevée—Tous les droits, titres et intérêts dudit Daniels, sur et pour un bail de … entre les magasins bâtis par lui pour la société de l'Asyle des Orphelins et la propriété de Mrs. Peters & Millard; lesdits magasins sont situés rue Poydras encoignure Tchoupitoulas; ces droits sont expressément garantis audit Daniels par son contrat de bail avec ladite société de l'Asyle des Orphelins par un acte pardevant H B Cenas du vingt trois mai 1837. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
21 oct C F HOZEY—shérif.

COUR de Paroisse—Leafrey Picou h. c. l. contre Théodule Picou h. c. l.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, le vingt-six novembre prochain, à une heure de relevée, la négresse nommée Clélie, âgée d'environ trente-un ans, et son enfant Philémon, d'environ deux ans—saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
21 oct C. F. HOZEY—Shérif

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire portée comme No. … sur le docket de ladite Cour—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et par conséquent de la présente affaire, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi le 24 octobre courant, à midi … heure de relevée.
Un nègre esclave nommé JOE, âgé d'environ vingt quatre ans, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions: comptant. C. F. HOZEY, 23 oct shérif.

La municipalité No. 2 contre un terrain situé au faubourg … l'encoignure Nord Ouest des rues Magasins et Estelle—propriétaires inconnus.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas N. Morgan, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 27 janvier 1839, à une heure P. M. à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier. Un lot de terre mesurant … pieds 3 pouces de face à la rue des Magasins sur quatre vingt cinq pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Estelle, limitrophe au terrain que l'on dit appartenant à Madame Rivers.
Conditions comptant.
21 oct B. BEAUREGARD, marshal.

La municipalité No. 2 contre un terrain situé sur le côté Est de la rue St Pierre entre les rues Girod et le débarquement de la rue Julie—propriétaires inconnus.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Th. N. Morgan, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 27 janvier 1839, à une heure P. M, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier. Un terrain mesurant 23 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue St. Pierre, 129 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Girod, 100 pieds 1 pouce de profondeur vers la ligne du faubourg Ste. Marie, 37 pieds 10 pouces face sur une ligne parallèle à la rue St. Pierre … de 22 pieds 10 pouces en profondeur et 21 pieds 6 pouces face sur la ligne du fond, ledit lot est limitrophe au terrain appartenant à M. Laforest.
Conditions comptant.
21 oct B. BEAUREGARD, marshal.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent salut: Qu'il soit connu qu'attendu que Louis Barthélemy Rey h. c. l. demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi André D. Doriocourt député Régistre des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio député Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les ventes des curateurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 31 août 1838 et rendu dans l'affaire de la succession de François Samba h. c. l. décédé; sur la pétition de Marie Louise Samba et Désirée Samba femme de Baptiste Dieudonné et par lui dûment autorisée, tous gens de couleur libre lesdites Marie Louise Samba et Désirée Samba étant les seuls héritiers du défunt, la propriété foncière ci-après décrite a été le troisième jour du mois d'octobre 1838, offerte en vente publique à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale par le soussigné député Régistre des Testaments et fut adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur comme suit:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Un demi terrain situé rue de Craps, entre les rues des Français et des Champs Elysées, faubourg Marigny, ayant trente pieds de face, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française; se composant de dix pieds du terrain désigné sur le plan dudit faubourg Marigny par le No trente huit, et de vingt pieds du terrain désigné sur le même plan par le No trente neuf, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire, adjugé à B. Guinault, pour le compte de L. B. Rey, pour le prix de douze cents piastres $1,200.
Conditions comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le demi terrain ci-dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, ainsi que la loi l'exige … acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce 12ème jour du mois d'octobre 1838.
24 oct ANDré DORIOCOURT, Député Régistre des Testaments

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE, seront payées pour l'arrestation de l'esclave HANIBAL, alias DOUCK, nègre, appartenant au soussigné. Ledit esclave est âgé d'environ 25 à 26 ans, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces, figure ovale, barbe fournie … lèvres grosses, jambes un peu cambrées.
Les capitaines de navires, et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
S'adresser à Mr. Beauregard, bureau du marshal, rue Condé, No. 33. 24 oct

COMPAGNIE du chemin à coulisses et de Banque de l'Atchafalaya—Nouvelle Orléans, 23 octobre 1838—Tous les actionnaires à cette banque qui n'ont pas payé entièrement … sur leurs actions … deux piastres par chaque action … de novembre prochain.
23 oct C. HARROD, caissier.

UN magasin et deux offices à louer, parfaitement situés au centre des affaires s'adresser à GOURDAIN & BENIT, 23 oct—4 13, rue Conti.

AVIS AUX DROGUISTES ET APOTHICAIRES—A vendre une pharmacie nouvellement installée … S'adresser au No 18 rue Julie. 22 oct—3

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE NASHVILLE ET DE LA N. ORLEANS—Les acquéreurs de la propriété à l'Oncle Sam, sont informés que les actes de propriété … dans la paroisse de Livingston ont été reçus en bureau et sont prêts à être délivrés. J. H. CALDWELL, 22 oct—4 Président

LA société qui a existé entre DOUCE & LLADO demeure dissoute d'un commun accord. Mr Douce est seul chargé de payer les dettes de la société.
Nouvelle Orléans, 19 sept. 1838. J. DOUCE, J. LLADO. 22 oct—3

DISSOLUTION DE SOCIETE—W. Merryfield a ce jour, acheté tout l'intérêt de P. Delahoussaye dans la maison de W. Merryfield & Co., et ledit P. Delahoussaye se retirant de ladite société. W. Merryfield est dûment autorisé à liquider toutes les affaires … P. DELAHOUSSAYE, W. MERRYFIELD.
Ville de Lafayette, 18 oct. 1838. 20 oct—4

AVIS—Le soussigné ayant ce jour vendu à Mr W. Merryfield son intérêt dans la société de W. Merryfield & Co. pour l'entrepôt de douves, à Lafayette, sollicite le patronage de ses amis en faveur de Mr. Merryfield … P. DELAHOUSSAYE. Ville de Lafayette, 20 octobre 1838. 20 oct—4

SOCIETE—W. Merryfield a ce jour pris en société R. N. McMillan, et la raison sera sous la dénomination de W. Merryfield & Co. Ils auront constamment en main une grande quantité de Douves et de Planches, et se chargeront des ventes de tous les bois qu'on voudra leur consigner en commission. 20 oct—4

DEUX billards à vendre à bon marché, s'adresser au café de J. A. Lacroix, rue de Chartres no 118. 22 oct—3

100 Caisses extrait d'Absynthe Y. L. 50 do Kirsh Y. L. 100 do Dantzick et Maraskino de Greland, en débarquement de la Ville de Paris, à vendre par 22 oct—10 GUERIN & FOUVERIN.

CHANGE sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co. 22 oct 28, rue Bienville.

INDIENNES—Indiennes françaises couleur brune, d'un nouveau goût, en débarquement du navire la Ville de Paris, à vendre par KOHN, DARON & Co. 22 oct 28, rue Bienville.

FOIN—50 balles foin, en débarquement du navire Manco et à vendre à bon marché par J. H. ASHBRIDGE, 22 oct 29, rue de la Commune.

CHARBON—200 barils de canel de Liverpool, en boucauts, et en lots convenables aux acheteurs, en débarquement et à vendre par E. & J. ANDREWS, 22 oct 32, rue Gravier.

MAIS—1,500 boisseaux, maïs de première qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS, 22 oct 32, rue Gravier.

FARINE—150 barils farine fraiche, à vendre par 22 oct R. GRONING & Co.

TRAITES sur Charleston, à vendre par 23 oct J. H. ASHBRIDGE, 29, Commune.

100 BARRIQUES Chaux de Thomaston, en débarquement du navire Manco, sur le bas que le marché aux légumes, et à vendre à bon marché sur la Levée par J. H. ASHBRIDGE, 22 oct No. 29, rue de la Commune.

TRUFFES!!!—Truffes noires du Périgord, en grandes et demi-boîtes, reçues par le navire la Ville de Paris, et à vendre par les soussignés. LORÉIGHE & VALETON, 22 oct No. 33, rue Royale.

CRAYONS PATENTES DE ADDISON & Co.—Les soussignés ont reçu un grand assortiment de crayons patentés, qu'ils offrent à vendre par douzaine ou par pièce, à la librairie de la Nouvelle Orléans No. 12, rue Bienville. 22 oct NORMAN, STEEL & Co.

CHARBON DE BOIS—En boucauts, en débarquement du navire Manco de Philadelphie, à vendre par B. & A. SOULIE, 20 oct rue Bienville, No. 55, au premier.

FROMAGE—60 caisses fromage en pain de sucre, et 42 caisses dito de Goshen, en débarquement du navire Saragota, et à vendre par 20 oct SMITH & VOORHEES, 35, r. du Camp.

FARINE CROISEE—100 barils farine croisée superfine, à vendre par 20 oct JOSEPH LANDIS & Co.

GRAISSE—1,000 tinquins de Cincinnati, d'excellente qualité, à vendre par 20 oct JOSEPH LANDIS & Co.

FOIN—200 balles de foin de Bath, d'excellente qualité, en débarquement du navire Girard, en quantité convenable aux acheteurs, à vendre par 20 oct E & J ANDREWS, 32, rue Gravier

TERRES du Texas à vendre—2300 acres de l'inscription de Thos. Toby, et 1414 âcres d'une partie de réclamation espagnole, très bien situées sur un point navigable de la rivière dite Petit, Arkansas, à quelques milles des Natchez. Pour les conditions, s'adresser à 20 oct KIDDER & HEAD.

FROMAGE de Gruyère—25 meules Fromage de Gruyère, en débarquement, à vendre par L. G. SASSINOT, 20 oct 90, rue St Louis

CHARBON ET PLANCHES—22 tonneaux charbon en barriques, 30,000 pieds planches de pin blanc, à vendre par L H GALE, 20 oct 93 rue de la Commune

CAFE de Rio—Deux cent trente sacs café en débarquement du navire Manco et à vendre par JAMES D DENEGRE, 20 oct 16, rue de la Douane

VIN d'Oporto—Soixante quarts de barriques vin d'Oporto, en magasin et à vendre par 20 oct H & W ANDERSON.

AVIS—Les drays Nos. 488, 190, 929, 800, 1019, 306, 1209, 1025, 1327, 608, 177, 1658, 1552, 682 et 496, devront présenter leurs reçus respectifs pour les marchandises qu'ils ont transportées du navire Hannibal, autrement ils seront poursuivis conformément à la loi. LEVI H. GALE, 23 oct 93, rue de la Commune.

PAQUEBOT régulier pour la saison—Pour Columbia, Arkansas, Princeton, Lac Providence, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur SOUTHERNER, capitaine Barrett, partira pour les lieux susdits samedi prochain 27 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SMITH VOORHEES, 24 oct 35, rue du Camp.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur étanche, et bien connu, ST. LOUIS, capitaine Swan, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira mardi 30 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Gravier, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée.
N. B. Le St. Louis prendra du fret pour la rivière Blanche, Helena, Memphis, Randolphe, Nouvelle Madrid, Mills Pointe et tous les ports intermédiaires.

POUR LOUISVILLE—Le superbe bateau à vapeur MADISON, capitaine Alexander Scott, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 56, rue des Magasins
N. B. Le Madison prendra du fret pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Randolph, Mills Point et tous les lieux intermédiaires. 23 oct

Pour Velasco et Galveston Texas.
Devant partir mardi 1er nov. à 10 heures du matin. Le steamer COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine John Wade, partira positivement comme il est dit ci dessus.
Les passagers pour Brasoria, Columbie et Quintana, seront débarqués et peuvent être assurés que ce steamer sera ponctuel dans ses voyages.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens bien garnis, pour 200 passagers de chambres, et 100 sur le pont, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co. 88, rue de la Commune.
N. B. On ne prend du fret que pour Galveston seulement, et aucun fret ne sera reçu après le 31 du courant.
Aucune chambre ne sera retenue à moins qu'elle n'ait été payée d'avance.
Le régistre pour inscrire les noms des passagers est déposé au bureau No. 88, rue de la Commune.
☞ On ne prend en paiement que des billets des banques de la Nouvelle Orléans.
☞ Les exporteurs sont invités à faire expédier leurs marchandises le 31 du courant et de faire leur manifeste d'exportation en duplicate, un desquels devra être laissé à la douane, et l'autre au bureau des agents dudit navire. 18 oct

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile—Le steamer ISABELLA capitaine Chs. Walker, ayant éprouvé des réparations générales, reprendra ses voyages réguliers comme il est ci dessus mentionné; il commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du terminus du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredis. Ses emménagements sont supérieurs, et l'on portera toutes sortes d'attentions aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER KNIGHT & Co, 18 oct 26, rue de la Nelle Levée.

POUR ST. LOUIS ET ALTON, et tous les ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur GEO. COLLIER, bien connu et ayant des chambres hautes, capitaine Bisshoner, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 12 oct 63, rue Gravier.

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.
Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin et de Bâton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBESON & SEWALL. 5 oct 44, rue du Camp.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara.
Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du fret, lundi … jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ tous les Mercredis à 10 heures d'ici, et du Bayou Sara, tous les samedis. A la même heure précise. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES, 25, rue du Camp.
N. B. Le Huntsville a été inspecté et ensuite réparé et marqué A 1, au bureau de l'assurance 2 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.
Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagements partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemine, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M J Onillon des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises.
4 sept FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Passe Christian Biloxi et Pascagoula.
Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capit. Swiler, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis et samedis matin; immédiatement après l'arrivée des chars de 7 heures … les jeudis et lundis. Le public peut être assuré sur une grande ponctualité. Pour passage, s'adresser au 14 août CAPITAINE SWILER.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurant, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
23 août J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout … depuis deux ans, et bien réparé; il peut porter 120 tonneaux et ne caler que 4 pieds et demi. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 8 oct 28, rue du Camp.

JAEGER ACHTUNG!!!
Die mitglieder der compagnie sind aufgefordert sich nächsten Sonntag den 28 october, morgens 7 uhr precise auf dem versammlungs zimmer, in voller uniform …
24 oct F C WAGNER, Ober-jaeger.

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche 28 du courant, à 8 heures du matin, pour exercice du canon; armement complet, tenue d'hiver.
Par ordre, A. SCHREIBER, 22 oct Adjt. major.

TRAIN D'ARTILLERIE—Attention. Les membres du train du bataillon d'artillerie, sont priés de se réunir, jeudi prochain, 25 du courant, à 5 heures du soir à l'hôtel de Ville, loc. municipale, pour procéder à l'élection d'un capitaine, d'un premier et d'un second lieutenant, pour la réorganisation du train.
23 oct RELF, major.

15e ANNIVERSAIRE
GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!!
Les deux Compagnies prendront les armes dimanche, 28 du courant, à huit heures et demie du matin. Equipement complet, habit bleu, pantalon blanc, gants blancs, bretelle rouge au fusil, sans havre-sac. Rendez vous place St Antoine; l'exercice à feu. L'appel se fera à 9 heures précises.
Par ordre du capitaine, 20 oct CHARLES MASSIEU, sergent major.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS—La compagnie montera à cheval dimanche prochain 28 octobre, à 9 heures du matin et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, tenue d'hiver.
Par ordre du capitaine,
22 oct E. PLANCHARD—mar. des logis chef

EN débarquement du navire la *Ville de Paris* et à vendre par BENJ. LACOSTE, rue Royale, n. 103, saucissons de Lyon, sardines à l'huile de Colin, un assortiment de parfumerie en tout genre, colliers en jais assortis, balais à la bergopsomine, balayettes et plumeaux assortis, éponges noires et blanches de tous les numéros, agraphes, anneaux à rideaux, rubans de fil, fil de Rennes, rubans de velours noir et de couleur numéros assortis, soie à coudre, par livre et bobine d'un gros et demi gros, un assortiment complet de soierie, tels que gros de Naples, pouls de soie, lustrine, satin, serge croisée, gros de Naples rayé et moiré, le tout assorti de couleurs; cravates-fantaisie pour homme et femme, cravates en satin et en soie italienne, bas de soie, filoselle et coton; chaussettes soie, filoselle et coton pour homme, femme et enfant de tous les âges et de toutes les couleurs; bonnets de soie, coton blanc et noir; peignes de corne, buffle et écaille à papillotes, à nœud et à retaper; gants de coton, filoselle, soie; mitaines longues et courtes en filet; gants à filet pour homme, femme et enfant; schalls et mantilles à filet de diverses couleurs; mouchoirs batiste à vignettes et brodés; bonnets, capotes, cols en mousseline et batiste, zéphirines en soie et laine couleurs assorties; schalls mérinos noir et couleur, satin broché, schalls Stradella, schalls en cachemire 4/4 et 5/4 brodés; schalls de Barège et schalls indienne, dentelles et Valenciennes assortis de largeur; chemises homme et enfant; bretelles en coton, gomme élastique et en soie très riche, indiennes et bordures rouges, chamois et bleu; voiles et écharpes en filet et en crêpe; vestes pluchées, et en mérinos, gilets pluchés et mérinos; gilets tulle, laine et coton garnis en soie; pantalons en laine et en coton écru; brodequins en soie à semelles et sans semelles pour enfans; un assortiment de mousseline laine nouveaux dessins, mouchoirs imitation Madras et des Indes. 23 oct—3

A VENDRE pour cause de départ un Magasin de marchandises sèches très bien situé sur la Levée. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 oct—15

FONDS A VENDRE—Le soussigné ayant l'intention de quitter les affaires, offre à vendre en totalité ou en détail les marchandises contenues dans son magasin à prix coûtant, consistant en montres d'or et d'argent, patent liver, Lépines et autres; bijouterie en or assortie; bagues, épinglettes et boucles d'oreilles en diamant; argenterie de table, pendules et vases; candélabres et chandeliers plaqué, argent et dorés; pistolets, poignards, ciseaux, rasoirs, nécessaires, grandes et petites boîtes à musique, etc., etc.
23 oct—3 L. ROCQUET, 25, rue de Chartres.

CERCLES de boucauts, de barils et de tierçons, planches, etc.—Le soussigné a à vendre, dans sa cour d'entrepôt de planches, rue de la Levée, entre les rues Célestes et des Religieuses, les articles suivans:
70,000 cercles de boucauts, en paquets,
30,000 do de barils et tierçons, do.
30,000 douves de pipes,
4,000 billes de cèdre, sciées et écarries,
60,000 essentes de cyprès, en paquets,
50,000 planchettes de 3 pieds,
1,000 cordes bois de frêne.
23 oct—3 MORTIMER TURNER.

BELLES propriétés à vendre, une maison spacieuse rue des Ursulines près de la rue des Remparts.
Une maison rue des Remparts près de la rue St. Philippe.
Une maison rue Ste. Anne, près la rue Bourbon.
Une maison rue d'Orléans, près la rue Dauphine.
Une maison au faubourg Tremé, rue des Marais.
Quatre do devant le chemin du bayou.
Deux do faubourg Marigny, rue d'Espagne.
Deux do do près de la presse à Coton.
Un terrain rue Plauché près la rue de l'Esplanade.
Un do rue des Bons Enfans près Espagne.
Un do rue Morales, près la promenade Washington
Un superbe terrain sur la rive droite du fleuve en face de la ville, très convenable pour le *floating dry dock* ou pour les Bains Flotants.
Demande d'actions de la Banque des Citoyens, de la Banque de l'Etat et de la Banque de la Louisiane.
Esclaves à vendre; s'adresser à
23 oct—10 G. DIDION, courtier.

5 BALLES Canelle du Ceylan de seconde qualité, récemment reçues et à vendre par 24 oct J. W. ZACHARIE & Co.

CHAUX DE THOMASTOWN—200 barriques à bord du brick Julia et Helen, et 800 barriques provenant du chargement de la goëlette Echo, à deux rangées du chemin à coulisses et en bon ordre, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22 oct 22, rue Bienville.

CIMENT HYDRAULIQUE et plâtre de Paris, en débarquement et à vendre par 22 oct GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

ALMANACH DE LA LOUISIANE—ANNEE 1839—Reçus de Philadelphie, et à vendre à la librairie de la Nouvelle Orléans, No. 12, rue Bienville, par 22 oct NORMAN, STEEL & Co.

CIGARES de la Havane—250,000—Cigares Cazadores, Regalias et canones, le tout, de marques diverses, en magasin et à vendre par 18 oct SLATER & TRIER—40, rue Poydras

POUR GALVESTON, Houston, Harrisburg et Anahuac—La goëlette neuve, doublée et chevillée en cuivre, HENRY, capitaine Long, partira positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bout de la rue Toulouse, ou à GEO. BEDFORD, 24 oct 22, rue Bienville

POUR LA HAVANE—La polacre MULATA, capitaine Hernand, devant partir le 28 du courant pour la Havane, peut recevoir quelques passagers. S'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. 23 oct rue Toulouse, No. 27.

POUR LA HAVANE—Le beau brick espagnol TRIUMFANTE, capitaine Gonzales, partira pour la Havane vers la fin de la semaine. Pour passage seulement, s'adresser à M. S. CUCULLU LAPEYRE & Co., 23 oct rue Toulouse, No. 27.

POUR NEW YORK—Ligne de Holmes—Devant partir le 1er novembre—Le navire RIENZI, capitaine Norton, partira comme il est dit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à H. O. AMES, 23 oct 48, rue du Camp.

PAQUEBOT REGULIER—POUR GALVESTON, HARRISBURG ET HOUSTON—La goëlette SARAH, fine voilière, capitaine Hughes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret de environ 50 barils, ou pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à J. H. ASHBRIDGE, 22 oct 29, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON—Premier Bâtiment—La goëlette PILGRIM, de première classe, capit. Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, sera positivement le premier bâtiment qui sera expédié. Pour fret de 250 barils, ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 22 oct 29, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Devant partir samedi, 27 du courant—Le navire RUSSELL, capitaine Robbins, partira comme il est dit ci dessus. Pour fret de 100 balles de coton, s'en adresser immédiatement, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 22 oct 93, rue de la Commune.

ON A BESOIN—De deux bricks de la capacité de 2 à 300 balles de coton pour prendre un chargement pour un port du Nord. S'adresser à LEVI H. GALE, 22 oct 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot R. GRONING, classé A 1, capitaine Laudon, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à R. GRONING & Co. 22 oct.

POUR LIVERPOOL—Le navire WM. BADGER, classé A 1, du port de 350 tonneaux, capt. Tripe; il est doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et partira sous le plus bref délai. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 20 oct 29, rue de la Commune

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hanly—La barque paquebot régulier JOSEPHINE, capitaine Johnson, étant attendue d'heure en heure, partira sans délai pour le port ci dessus. Pour fret ou passage s'adresser à J D DENEGRE, 20 oct 16, rue de la Douane

POUR LIVERPOOL—Le navire américain HANNIBAL, capitaine Mumford, est maintenant en charge vis à vis la presse à coton d'en haut; il prendra un fret d'environ 400 balles coton. Pour les conditions ou passage dans la chambre s'adresser à bord ou à H C CAMMACK & Co. 20 oct Place de la Banque

POUR NORFOLK ET BALTIMORE—Le brick ISAAC FRANKLIN, classé A1, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous délai pour les ports susdits. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. W. ZACHARIE, 19 oct 88, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ELIZA ANN, classé A 1, capitaine Boswell, ayant besoin de l'équivalent de 300 balles de coton, pour lesquelles, ou pour passage, s'adresser à 12 oct R. GRONING & CO.

A VENDRE par A. M. de Miranda, rue de Bourbon, No. 113, la goëlette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, pouvant porter 600 barils, et
La goëlette CORA, doublée et chevillée en cuivre, portant 900 barils et prête à mettre en mer.
Si elles ne sont pas vendues à l'amiable d'ici au 30 du courant, elles seront offertes à l'encan ce jour-là, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, par M. Fauché Congot.
Ceux qui voudront les examiner peuvent traverser de l'autre bord du fleuve, entre les deux ferris, où se trouvent amarrées les deux goëlettes.
Conditions au moment de la vente. 13 oct

A VENDRE OU A FRETER, pour un des ports de l'île de Cuba—La goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 5 oct 19, rue Toulouse.

A FRETER—Le beau brick RONDOUT, capitaine Wells, du port de 1,600 barils, ou de 325 balles de coton est maintenant prêt à recevoir son chargement. S'adresser à GEO BEDFORD, 15 oct 22, rue Bienville.

A VENDRE POUR CLORE UNE SOCIETE—La goëlette fine voilière EDGAR, maintenant amarrée de l'autre bord du fleuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Schenilan, à bord, ou à W. F. VIGERS & Co. 16 oct 30, rue Bienville.

AVIS—Le soussigné fait ses sincères remercîments au public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a commencé son commerce en cette ville. Etant seul propriétaire du magasin de graines de jardinage, rue de la Commune, No. 17 il n'est, ni n'a jamais été agent d'aucun vendeur de graines, et n'a même eu aucune relation d'affaires avec aucune maison de ce genre, en ce pays, mais il peut assurer au public que ses relations à l'égard des graines, sont aussi étendues en Europe qu'aucune autre maison des Etats Unis. Il tire des graines, plans etc des jardins les plus étendus et les mieux tenus de France, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Ecosse et des Etats du Nord, son génie (comme ses intérêts le commandent) est de se procurer des articles de ce genre de la meilleure qualité. Il attend journellement, en outre de ce qu'il a déjà en magasin, une variété de graines récoltées de la récolte de 1838; aussi, des arbres fruitiers greffés, de tout genre. Le public peut être assuré de trouver toujours un grand assortiment de ces graines, d'excellente qualité, importées directement par WILLIAM DINN. 22 oct

ECRITURE *Courante et Orthographe* enseignée à l'Académie de Calligraphie de M. DOLBEAR, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu, accordé dans divers parties des Etats Unis, à sa méthode d'enseigner et les nouvelles applications qu'il … de la calligraphie … à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle Orléans et Mobile; et leur intention est d'offrir plus de facilités que jamais à ceux qui désirent apprendre … la calligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencées dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens pourront être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 8 à 50 ans qui ont suivi ces leçons dans cette ville.
On enseigne aux dames une écriture légère et épistolaire; comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.
On enseignera aux hommes une écriture hardie et expéditive, de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner … une main élégante et vive.
Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toutes les personnes recevront … jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires; ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.
Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.
Les Dames qui le préféreront pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de la manière la plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.
☞ La pratique de la "Calligraphie de Dolbear" à l'usage des écoles et des personnes qui veulent apprendre elles-mêmes … d'après aucune autre méthode.
Des livres d'exemples de Dolbear pour les … demoiselles … supplément à la science de la Calligraphie à vendre en ville. 24 oct—6m

BŒUF en saumure—20 demi barils, en débarquement du navire Hibah, de Philadelphie, à vendre par JAMES D DENEGRE, 22 oct 16, rue de la Douane

COMPTOIR et voitures en acajou, à vendre rue de Chartres no. 123 20 oct

PEINTURE—200 barils peinture blanche, en débarquement du navire Louisville et à vendre par P CUSACHS & Co 23 oct 5, rue St. Pierre, en face la Place d'Armes

AUX PHARMACIENS—En débarquement, un assortiment de drogues choisies et à vendre par P CUSACHS, 23 oct rue St. Pierre, No. 5

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERCANS—Nouvelle Orléans le 18 octobre 1838.—Un caissier sera nommé pour la branche de cette Banque à Vidalia, jeudi prochain 25 du courant. Les candidats sont priés de faire leurs demandes à la direction avant le 25 du courant.
19 oct—7 SAM. C. BELL, caissier.

A VENDRE sur la levée, en débarquement du navire McLellan, venant de Bordeaux, par les soussignés,
250 Baues vin rougé,
25 barils vin blanc Haut Sauterne,
18 tierçons vinaigre,
25 barils dito
20 demi pipes Cognac,
800 caisses vin rouge,
150 do. Cerises à l'eau de vie,
150 do. Fruits do. do.
1500 paniers Anisette,
8 barils Cornichons.
A. CAPDEVIELLE & CO, 22 oct rue Toulouse, No. 19.

1000 SACS Café de Rio, et 200 dito de Java, en débarquement du brick Nelson-Clark, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 22 oct No. 63, rue Gravier

129 BALLES Coton à chemises, et 20 demi balles coton à chemises, formant environ 34,000 yardes, récemment reçues et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 22 oct 88, rue de la Douane.

BANQUE DU COMMERCE
Nouvelle Orléans, 20 octobre 1838.
CETTE banque tire des checks sur New-York. 20 oct G O HALL, caissier.

VIN DE TENERIFFE—650 pipes, boucauts et quarts de barriques vin de Ténériffe de diverses qualités, dit London Particular, Old London Particular et cargo, consigné aux soussignés par les maisons de Pasley & Co, et Le Brun, Davidson & Co. de Ténériffe, et à vendre par
23 oct H. & W. ANDERSON.

VIEUX vin de Sherry—Trois cents pipes, boucauts et quarts de barriques vin de Sherry pale, couleur d'or et brun, provenant de la maison de Gout & Gordon, à vendre par H. & W. ANDERSON, 23 oct 84, rue Tchoupitoulas.

AVIS—Restaurant Français.—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que Samedi 20 octobre, il fera l'ouverture d'un NOUVEAU RESTAURANT, rue du Camp, passage de l'Arcade, ci-devant emplacement des bains. L. CANONGE.
Ci-devant restaurateur rue de Chartres, No 119. 17 oct—14

AVIS—L. DUVIGNAUD, avocat, tient son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti. 17 oct—30

AVIS—Un professeur de langue française, attaché à un établissement d'éducation, pouvant disposer de quelques heures pendant la journée, désire donner des leçons particulières en ville. Il espère que … justifier la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer.
Réponse cachetée au bureau de cette feuille sous les lettres O. D. ou s'adresser en personne à l'Institution de Mrs. Plauché frères, sise sur les Remparts, à côté de l'Esplanade. 20 oct—4

ROUES de charrettes—Maintenant en mains et en débarquement du navire Hibah de Philadelphie: Un grand assortiment de roues de charrettes de dimensions diverses; plus, charrettes pour habitation, drays, wagons, wagons pour pacotilleurs, à vendre par JAMES D DENEGRE, 20 oct 16, rue de la Douane

CHARBON DE SCHUYLKILL—Cassé pour l'usage des petits poëles et fourneaux de cheminées, n'ayant pas de poussière, à vendre rendu à domicile à $9 le boucaut ou à $3 le baril. S'adresser à ANDREW S. BARKER, 17 oct 69 1/2, rue de la Commune.

BOTTES, Souliers et Brodequins—118 caisses, en débarquement des navires Pardonnett & Caroline et à vendre par R G HOBBS, 20 oct 12, rue de la Douane

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu le Vendredi, 26 du courant, à 11 heures du matin, sur le chemin du Bayou, chez Mr. Jh. Pijian, vis à vis Mr. Colson.
34 VACHES LAITIERES et leurs suivants.
Conditions—Au dessous de $100 à 60 jours; au dessus $100 à 90 jours, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 24 oct—3

Vente renvoyée.
PAR GUINAULT & DELASSUS,
Bureau No. 12, rue St. Louis.
IL sera vendu samedi prochain, 27 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Une terre située dans la paroisse Plaquemine, rive droite du fleuve, deux lieues au dessus du fort Jackson, mesurant 10 arpens de face au fleuve sur 40 arpens de profondeur, plus ou moins; cette terre est en partie défrichée et convient pour la culture de la canne et du riz, elle est traversée par un canal que l'on pourrait rendre navigable à peu de frais et qui serait susceptible d'un grand revenu pour le transport des bois.
Conditions: 1/10 comptant et la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 oct—4

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Bureau No. 12, rue St. Louis.
IL sera vendu aujourd'hui mercredi, 24 du courant, à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan, pour clore un compte,
10 milliers de cigarres de la Havane,
71 sacs café.
Conditions comptant. 24 oct—1

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui mercredi 24 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée vis à vis la rue de l'Hôpital, 25 barriques vins de Bordeaux, en débarquement de la barque, McLelland.
Conditions à la vente. 24 oct—1

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu demain jeudi 25, du courant, à son magasin d'encan, No. 42, rue Toulouse—Cinquante balles couvertures de 3 points, manufacture de Montpellier. Conditions à la vente. 24 oct—2

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Bureau No. 12 Rue St. Louis.
IL sera vendu pour clore des intérêts—Un ilet situé au faubourg Franklin sur le coteau de terre haute du canal Marigny, se composant de 24 lots de terre, renfermés par les rues Marigny, La Loi, des Magasins et Mandeville, conformément à un plan dressé par Vallouin, architecte, daté 21 mars 1837, et déposé à la Bourse de la Cité.
Conditions 1/4 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 oct

PAR DORIOCOURT & DIDION.
SAMEDI prochain, 27 du courant, à 4 heures P M, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux, face au bassin Carondelet, entre St. Pierre et Toulouse:
Un fond de boulangerie composé de tous les ustensiles et nécessaires tels que pétrins, etc. ensemble l'achalandage et ainsi que le bail de la maison où se trouve la dite boulangerie, lequel bail a environ 2 ans à courir à partir du 1er novembre 1838, à raison de $46. 67 par mois et qui sera transféré à l'acheteur.
Appartenant à la dite boulangerie se trouvent trois charrettes à pain, trois chevaux, et un dray, le tout doit être vendu à la fois comme faisant partie du fond de la boulangerie.
Conditions comptant.
L'acte de vente chez Th. Turead not. pub aux frais de l'acquéreur. 23 oct—5

PAR ROBESON & SEWALL.
VENTE de café endommagé—Il sera vendu mercredi, 24 du courant, à 4 heures et demie, au No. 62, rue de la Commune, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, 25 sacs café endommagé à bord du navire Russell, capitaine Robbins, dans son voyage de Boston. 23 oct—2

PAR E. J. JENKINS.
A L'Arcade Banks, il sera vendu aujourd'hui, à midi, une grande pendule allemande, excellente, actuellement exposée au lieu de la vente.
Cette pendule est garantie pour donner l'heure exacte et n'a besoin d'être montée que tous les huit jours. Elle joue 24 airs. 23 oct—1

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, pour clore un compte, jeudi prochain, 25 du courant, à 11 heures précises du matin, au magasin de MM. Quertier & Albert, rue St. Louis, No. 26,
Vins de Champagne et de Bourgogne mousseux de diverses qualités,
Imitation Madère de Marseille,
Madère véritable en caisses, demi-pipes et quart de pipes;
Liqueurs surfines, marasquin, curaçao;
Eau de fleurs d'oranger, de Guélaud et autres;
Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux; guignes d'Angers;
Vins de Bourgogne (Clos Vougeau et Chambertin); Vin Haut Brion la Mission, en caisses.
Vin de Ténériffe.
Conditions à la vente. 23 oct—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de Francis McManus.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, et par direction des syndics de ladite faillite de McManus, débiteur absent; il sera vendu jeudi, 29 novembre, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, à midi précis.
Les propriétés suivantes, de grande valeur, savoir: Une Maison et un Terrain formant l'encoignure des rues Commerce et Lafayette, mesurant trente deux pieds huit pouces à la rue Commune, sur quatre vingt sept pieds quatre pouces à la rue Lafayette, trente deux pieds un pouce dans le fond et quatre vingt cinq pieds sept pouces sur l'autre ligne; comme on le verra plus amplement sur le plan qui sera exposé le jour de la vente.
Les édifices sont construits en briques et sont à deux étages; sont loués à raison de 60 piastres par mois jusqu'au 1er mai 1839.
Conditions—$200 comptant, et intérêt à raison de 9 pour cent depuis le 15 mai 1836 jusqu'au jour de la vente; et le restant à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics, avec hypothèque jusqu'à final paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 oct—6, lps

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR, *Situées dans le carré de la ville et dans le faubourg Tremé.*
PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu Mercredi 24 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après désignées.
1o UNE SUPERBE MAISON, en briques à deux étages, avec une cuisine en briques également à étages, située rue Remparts, entre Bienville et Conti, dans Prachard Row No. 90. Ladite maison est en très bon état et est louée à raison de $1350 par an; le tout est bâti sur un terrain mesurant 26 pieds 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur 109 pieds 9 pouces de profondeur.
2o UNE MAISON en briques située rue Bourbon, No. 208, entre Ursulines et St-Philippe, composée de six appartemens, avec une cuisine en briques. Le tout bâti sur un terrain de 31 pieds 10 pouces de face à la rue Bourbon sur 129 pieds 10 pouces de profondeur.
3o UNE MAISON située rue Bienville No. 148, entre Dauphine et Bourgogne, briquetée entre poteaux, composée de six appartemens et cuisine; le tout sur un terrain de 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville, sur 29 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur, le tout en bon état.
4o UNE MAISON située rue d'Orléans, No. 106, entre Dauphine et Bourgogne, briquetée entre poteaux, et composée de 4 appartements et cuisine, vis-à-vis la propriété du Dr. Forton; le tout sur un terrain ayant 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 60 de profondeur.
5o UNE MAISON en briques à 3 étages, située dans le passage de la Bourse, vis-à-vis la propriété de Mr. Musson, entre Bienville et Conti, bâtie sur un terrain de 16 pieds sur 20.
6o UN SUPERBE TERRAIN entouré, situé rue du Bassin, entre les rues de la Douane et Bienville, formant la propriété de Wm. Thompson, mesurant 30 pieds de face aux deux rues, sur 120 pieds de profondeur.
7o DEUX TERRAINS situés au faubourg Washington, quartier Dauney, district des Architectes, désignés par les Nos 20 et 21, de l'îlet 5. Lesdits terrains contigus l'un à l'autre, mesurent chacun 29 pieds de face à la rue des Grands-Hommes, entre les rues de la Paix et de l'Enghien, sur 120 pieds de profondeur. Sur chacun desdits terrains se trouve une maison composée de 4 appartemens, deux cabinets et galerie, cuisine haute, puits et latrines &c.
8o UN TERRAIN situé rue Moreau, entre les rues de la Paix et des Français, ayant 45 pieds de face sur 104 ou 105 pieds de profondeur, [mesure française]; il existe sur ledit terrain une maison briquetée entre poteaux de 6 pièces, une cuisine en briques et un hangard.
9o UN TERRAIN attenant au terrain précité dans le fond, situé rue des Français, entre les rues Moreau et Casacalvo, ayant environ 41 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)
10 UN TERRAIN situé rue St. Louis, à l'encoignure nord de la rue Villeré, ayant 28 pieds 4 pouces 7 lignes, sur la rue St. Louis, et 100 pieds sur la rue Villeré.
11o QUATRE TERRAINS situés rue Conti entre les rues Villeré et Robertson, chaque terrain ayant (mesure française) 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
12o DEUX TERRAINS situés rue Bienville, entre les rues Villeré et Robertson, chaque terrain ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville, sur 148 pieds 5 pouces de profondeur.
13o DEUX TERRAINS contigus comme suit: un terrain à l'encoignure sud des rues Villeré et Bienville, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes à la rue Bienville, sur 95 pieds 11 pouces sur la rue Villeré.
UN TERRAIN attenant au précédent situé entre les rues Bienville et Douane, ayant 52 pieds 9 pouces 4 lignes à la rue Villeré, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ceux deux terrains sont en pieux.
14o TROIS TERRAINS réunis à vendre ensemble, situés rue Plauché, formant la pointe entre les rues Plauché, des Marais, et Kerlerec, ayant chacun 38 pieds de face à la rue Plauché, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur, (mesure française)
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse, le jour de la vente.
CONDITIONS à la vente.
Les actes de vente pardevant Théodore Seghers, et E Barnett, notaires publics, aux frais des acquéreurs.
N. B Les personnes désirant connaître les conditions avant la vente, pourront s'adresser à l'encanteur.
22 oct—3

PAR M. BARNETT Snr.
IL sera vendu samedi, 27 du courant à la Bourse de Cité, à midi, DEUX TERRAINS situés sur le chemin du Bayou, entre les rues Preur et Johnson, et désignés par les Nos 2 et 3 de l'ilet No. 1 Bis, sur un plan dressé par A d'Hemécourt, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public.
Le terrain No 3 formant encoignure des rues Johnson, du Quartier et du chemin du Bayou mesure 51 pieds 6 pouces 2 lignes de face au chemin du Bayou; 46 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 2; 60 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Johnson, et 50 pieds de face à la rue du Quartier.
Le terrain No. 2 mesure 51 pieds 6 pouces 2 lignes de face au chemin du Bayou, 46 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot ci dessus, 53 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot désigné par le No. 1 sur le dit plan et 50 pieds de face à la rue du Quartier; le tout mesure anglaise.
Ces deux terrains seront vendus ensemble.
Conditions—Un dixième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 oct—6

PAR GUINAULT & DELASSUS
Bureau rue St Louis, No 12.
IL sera vendu samedi, 24 novembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de Cour des Preuves pour la paroisse de Plaquemines, en date du 18 octobre 1838, et pour compte de la succession de Jean Trus
La négresse MARY, âgée d'environ 22 ans, buvant quelque fois; avec son enfant Charlotte, âgée d'environ 2 ans.
Conditions—Comptant. L'acte de vente se passera pardevant Philippe Lacoste, notaire public.
22 octobre—6, lps

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu lundi 29 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte et risques des personnes suivantes, qui ne se sont pas conformées aux conditions de la vente faite le 23 juin dernier, savoir: Louis Bringier, terrains Nos. 44, 45, 46 et 4. William N. Fauché, terrain No. 1. Ursin Lacoste, terrain No. 55.
Situés à la Passe-Christiane, sur les bords du lac, et connus sous le nom "Chimneys" d'après le plan qui sera exhibé quelques jours avant la vente.
Conditions—Un quart comptant, le reste à 6, 12, 18 mois de crédit, du 23 juin dernier, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à final paiement.
Actes de vente pardevant Edouard Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs. 18 oct—10

200 BARILS PEINTURE blanche de qualités assorties en débarquement et à vendre par P. CUSACHS, 18 oct. Rue St. Pierre, No. 5, face à la place.

175 Barils mélasse bonne qualité, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 17 oct 56, Vieille Levée.

35 Boucauts sucre en magasin et à vendre par VILLATE & LEBLANC, 17 oct 56, Vieille Levée.

75 barils huile de baleine, en magasin et à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 17 oct 56, Vieille Levée.

CHEVAUX EPAVES.
A été conduit chez le syndic de la paroisse St. Bernard, le 13 octobre, un Cheval gris, ferré, sans autre marques. Une petite Mule baie, les deux pieds de devant ferrés, sans autres marques. Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 6 de novembre prochain, ils seront vendus à l'encan, le même jour, à 10 heures du matin, sur les lieux.
Paroisse St. Bernard, le 23 octobre 1838.
23 oct—3 JOSEPH SOLIS, syndic.